

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Trente-troisième séance – Samedi 16 décembre 2006, à 13 h 30

**Présidence de M. Roberto Brogini, président**

La séance est ouverte à 13 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Alexandre Chevalier, M<sup>mes</sup> Vera Figurek, Nelly Hartlieb, MM. André Kaplun, Jean-Luc Persoz et Frédy Savioz.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger, maire, M. Patrice Mugny, vice-président, MM. Pierre Muller, Manuel Tornare et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

### CONVOCATION

Par lettre du 5 décembre 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 16 décembre 2006, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 30 et 20 h.

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2007 (PR-485 A/B)<sup>1</sup>.***Deuxième débat*

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** J'ai un peu l'impression de prêcher dans le désert, puisque seuls quelques conseillers municipaux ont le sens du devoir et sont présents dans cette salle, après les libations de midi...

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expérience des années précédentes a largement démontré que la séance de vote du budget avait une fâcheuse tendance à jouer les prolongations et à conduire les autorités politiques à débattre à des heures où seules quelques discothèques présentent encore autant d'animation... C'est donc par un discours bref que j'interviendrai, en préambule à la discussion concernant les rapports de majorité et de minorité de la commission des finances sur le budget 2007 – brièvement d'autant plus nécessaire que les débats relatifs à la proposition PR-487 ont déjà largement occupé notre matinée!

Ne vous méprenez pas, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas dénigrer l'importance du sujet que de souhaiter n'apporter qu'un éclairage ciblé au volumineux document budgétaire que vous avez devant vous. Toutefois, suite aux nombreuses auditions auxquelles vous avez procédé en commission et vu le rapport général rédigé par M. David Carrillo, il m'apparaît que vous disposez d'ores et déjà de toutes les informations pertinentes sur l'élaboration de ce budget 2007 par rapport à l'exercice en cours et au projet déposé en septembre 2006.

---

<sup>1</sup> Rapports, 3271.

C'est donc plus spécifiquement de considérations de politique générale dont je vous ferai part. A ce propos, je reprendrai in extenso un paragraphe de l'allocution que j'ai prononcée il y a un an exactement, dans cette même salle et dans le même contexte. Je cite: «Les moyens financiers de la Ville de Genève connaissent aussi des limites, et vont brimer de plus en plus les volontés politiques du Conseil administratif.» Le budget présenté cette année, avec un déficit prévisionnel de 30 millions de francs, est l'illustration parfaite de ce que j'énonçais l'an passé.

Premièrement, les moyens financiers de la Ville ne sont pas intarissables, une évidence qui peut parfois receler de mauvaises surprises. En effet, malgré la quantité et la diversité de ses sources fiscales, notre municipalité n'est pas à l'abri de modifications dans le rôle des contribuables – j'en ai parlé tout à l'heure à propos d'une banque bien connue. De même, l'évolution conjoncturelle peut se révéler un levier négatif important pour nos revenus fiscaux, rendant illusoire la couverture de nos charges en l'absence de flexibilité de celles-ci.

Deuxièmement, les volontés politiques ne disposent plus des moyens nécessaires à leur concrétisation, et maints projets doivent être différés ou abandonnés. Le budget 2007 est l'expression de cette frustration: à l'exception du secteur de la petite enfance, qui a vu ses besoins de développement pris en compte, les ambitions de tous les autres domaines ont dû être brimées.

Je dresse le constat suivant: la Ville se trouve, en quelque sorte, au milieu du gué. Elle peut décider d'avancer sur l'autre rive – jusqu'alors inconnue – en choisissant d'abandonner des prestations existantes non prioritaires pour pouvoir développer d'autres secteurs, quant à eux essentiels. Une alternative moins courageuse, mais plus confortable – je ne parle pas de la gauche municipale, mais de l'alternative en tant que choix – consiste à retourner sur la rive de départ en maintenant le statu quo des activités actuelles, sans possibilité d'investir dans de nouvelles prestations. J'ose espérer que nous continuerons à avancer, choix qui impliquera d'oser dire non à diverses sollicitations et de remettre en cause des situations perdurant selon l'adage trop souvent entendu: «On a toujours fait comme ça», gage d'immobilisme chronique. Ce choix est de plus en plus urgent, puisque le milieu de la rivière n'est pas exempt de dangers supplémentaires pour la Ville. Sans vouloir voler à M. Alpha Dramé ses métaphores désormais légendaires, il me semble que le crocodile rôde... S'attarder les pieds dans l'eau est téméraire, sauf si l'on est prêt à sacrifier un mollet!

Vous l'aurez compris, je fais allusion au spectre du transfert des charges de l'Etat vers les communes, dont l'échantillon se situe déjà à 18 millions de francs en 2006 et 2007. Il va sans dire que nous devons hâter la consolidation de notre situation financière, sous peine de devoir composer, dans les années à venir, avec des budgets à l'image de celui de 2007 mais prévoyant des déficits encore plus importants.

Dans ce cadre, le catalogue de mesures envisageables élaborées sous l'égide du Comité de direction, le CODIR, devrait servir de fil rouge et de détonateur pour un travail en profondeur. Celui-ci doit se développer sur le long terme, tant il est vrai que, dans le cadre rigide des règles et statuts de la Ville, des changements fondamentaux nécessitent parfois plus d'une législation.

C'est le lieu de rappeler ici qu'il ne sera pas possible de réformer l'administration municipale sans adapter le cadre de gestion de plus de 40% du budget. Il n'apparaît clair que la Ville de Genève doit adapter son statut du personnel, afin de pouvoir rester à long terme l'excellent employeur qu'elle est actuellement. Cela implique la mise en place d'outils de gestion du personnel, de motivation pour les collaborateurs en termes d'objectifs de carrière et de progression salariale, et également de protection des employés qui accomplissent leurs tâches avec conscience et abnégation. M. Tornare, qui s'occupe de ce dossier, ne me démentira pas. Il convient de ne pas se voiler la face, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! Le statut du personnel municipal a le défaut majeur de protéger la très faible – j'insiste sur cette précision – minorité de nos collaborateurs qui ne remplissent pas leur part du contrat de travail conclu avec la Ville. Pire encore, leurs manquements portent atteinte à la santé et à la motivation de leurs collègues directs, sur lesquels reposent les charges qu'ils n'assument pas.

Pour ma part, je suis d'avis qu'un statut du personnel plus moderne et plus flexible – comme celui que nous vous présenterons bientôt – ne maniant pas que le bâton, mais aussi la carotte, nous permettrait d'absorber le développement de nombreuses prestations, sans pour autant accroître l'effectif du personnel municipal. A ce propos, je rappelle la mise en garde de l'an passé à propos du déficit structurel vers lequel nous nous acheminons, vu la progression automatique du chapitre 30 – donc des charges de personnel – en regard de l'accroissement potentiel de nos revenus. Deux tiers – c'est important – de nos recettes fiscales supplémentaires sont exclusivement affectés au respect des engagements salariaux découlant du statut du personnel.

Cependant, il va de soi que toute réflexion approfondie doit s'étendre plus largement aux autres charges. Si je pense que le chapitre 31, «Biens, services et marchandises», ne serait que peu générateur d'économies, à mon sens, l'entretien de nos bâtiments devrait être au contraire largement renforcé dans les dix années à venir. Il n'en va peut-être pas de même en ce qui concerne les allocations diverses du chapitre 36. Ce sujet crucial vient d'être abordé par le biais des répartitions entre l'Etat et la Ville de charges liées aux problématiques d'aide sociale; cela reste une piste d'action. Une autre, plus génératrice d'économies, consiste à ne plus suppléer l'Etat en soutenant de manière systématique des personnes qui pourraient obtenir des aides cantonales – nous le verrons en 2008.

Enfin, une gestion des priorités quant aux subsides alloués à divers organismes devra être élaborée. Si toute subvention est accordée pour aider à la réalisa-

tion d'un but louable, il convient de se demander – comme dans l'administration, d'ailleurs – si l'activité en question est indispensable ou non, et si elle n'est pas déjà réalisée par d'autres organismes. Dans ce domaine aussi, les doublons existent!

Mon dernier credo, vous le connaissez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux: il s'agit du montant de la dette. La barre fatidique des 2 milliards de francs sera vraisemblablement très prochainement franchie, ce qui n'est pas sans m'inquiéter. C'est en fonction de cette évolution que je constate à quel point le triptyque du développement durable en Ville de Genève repose en équilibre sur deux piliers seulement, l'aspect économique étant malheureusement relégué au second plan.

Cela étant, je continue à plaider pour des investissements ciblés dans des domaines prioritaires, au rang desquels je compte la rénovation de notre patrimoine immobilier, qui ne jouit pas de suffisamment de moyens pour conserver sa valeur. J'espère également que des projets d'envergure naîtront au cours des prochaines années et trouveront un consensus au sein de la population, afin de relancer une vision dynamique de l'avenir et – qui sait? – développer un terrain fertile pour la réalisation d'un grand ouvrage, que j'appelle de mes vœux.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et je vous souhaite, à l'aune de ce deuxième débat sur le budget 2007, des débats extrêmement constructifs.

**Le président.** Nous entamons maintenant l'examen du budget, page par page, et des différents amendements. Le premier émane des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Je passe la parole à M. Barbey...

**M. Alexis Barbey (L).** Monsieur le président, vous me permettez de ne pas aborder tout de suite la présentation des amendements déposés par le groupe libéral, qui seront défendus dans un instant par M<sup>me</sup> Fontanet. En revanche, il me paraît important, dans le cadre de ce débat budgétaire, d'explicitier la démarche du groupe libéral...

**Le président.** Monsieur Barbey, c'était au premier débat que vous aviez l'occasion de le faire!

*M. Alexis Barbey.* Mes explications éclaireront également les amendements que nous avons déposés. Je crois donc qu'il est important que j'intervienne.

**Le président.** Non, Monsieur Barbey. Nous abordons maintenant les amendements car nous sommes en deuxième débat...

*M. Alexis Barbey.* Monsieur le président, j'introduis les amendements libéraux en les présentant dans leur contexte. Je tiens à le faire, si cela ne vous dérange pas!

**Le président.** Si tel est le cas, vous avez la parole, Monsieur Barbey, mais je répète que nous en sommes bel et bien aux amendements.

*M. Alexis Barbey.* Je vous remercie, Monsieur le président. Ainsi donc, les libéraux ont constaté que notre budget prenait une tournure qui ne tenait plus du dérapage, mais clairement du laisser-aller inacceptable. C'est pourquoi nous avons été amenés à proposer au Conseil municipal une succession d'amendements dont les premiers, concernant le département «Autorités», seront discutés maintenant.

Je tiens à dire tout d'abord que, si l'objectif général de ces amendements est d'arriver à un équilibre budgétaire, nous avons considéré que, alors que la Ville se prépare à franchir la barre des 2 milliards de francs de dette d'ici l'année 2008, nous ne pouvions pas demander à une partie de la population de supporter seule les conséquences des mesures de restriction budgétaire qui s'imposent. C'est pourquoi le Parti libéral, comme il l'a souvent fait ces dernières années, propose un effort supporté conjointement par la population, qui devra accepter la diminution d'un certain nombre de prestations – ce sera l'objet des amendements suivants...

**Le président.** Monsieur Barbey, je vous prie d'en arriver aux amendements dont nous allons débattre maintenant! Autrement, nous n'en finirons jamais...

*M. Alexis Barbey.* Monsieur le président, si vous me faisiez l'honneur de m'écouter, vous comprendriez que c'est justement ce que je suis en train de faire!

**Le président.** Je vous écoute, Monsieur Barbey! Et si vous, vous m'écoutez, vous sauriez que nous sommes en deuxième débat et que nous abordons les amendements. Je vous prie donc d'en venir au fait, s'il vous plaît.

*M. Alexis Barbey.* A part les diminutions de prestations aux dépens de la population, la fonction publique sera elle aussi touchée, puisqu'elle devra contribuer à la réalisation d'économies en rationalisant son fonctionnement encore plus qu'elle ne l'a fait ces dernières années. Tel est l'objet des deux prochains amendements.

Enfin, la classe politique – c'est-à-dire vous et nous, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux – sera elle aussi touchée et devra participer au même effort.

Nos deux premiers amendements concernent donc une diminution du budget des postes temporaires affectant directement la fonction publique, puisque nous proposons un peu plus de 1 million de francs d'économies. M<sup>me</sup> Fontanet expliquera tout à l'heure le sens précis de ces amendements, et je vous enjoins d'ores et déjà de commencer dès maintenant à participer à l'effort d'assainissement des finances auquel s'est livré le groupe libéral.

*Tous les départements, nombreuses cellules,  
groupe de comptes 301, Traitements du personnel.*

**Le président.** Nous avons donc reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien demandant une diminution de 10% du budget des postes temporaires de la Ville de Genève, soit une diminution de 644 027 francs.

**M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet (L).** Cet amendement vise une diminution de 10% du budget des postes temporaires. Au cours de l'étude du budget en commission, nous nous sommes aperçus que les sommes affectées aux postes temporaires étaient détournées de leur but, puisqu'elles étaient parfois utilisées pour créer des postes. En outre, nous avons appris que le budget des postes temporaires servait également – tant les statuts de la fonction publique sont rigides – à éviter d'engager des personnes fixes: on les met à l'essai comme temporaires et, finalement, si elles conviennent, on les engage. Nous avons donc plusieurs raisons de penser que le budget destiné aux postes temporaires est détourné de son but.

En outre, comme nous l'avons dit en préambule et comme l'a répété M. Barbey tout à l'heure, nous estimons que le budget 2007 doit maigrir. C'est pourquoi nous proposons cette diminution. A cet effet, nous vous avons remis la liste de toutes les cellules touchées; bien évidemment, il ne nous appartient pas à nous, conseillers municipaux, de savoir quels départements seront prioritairement concernés par cette mesure, puisque ce travail relève du Conseil administratif. Aujourd'hui, nous proposons donc simplement, et de manière générale, la réduction de 10% du budget des postes temporaires.

**M. André Hediger, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, permettez-moi tout d'abord de constater, au nom du Conseil administratif, que cette question n'a pas été soulevée en commission. Si tel avait été le cas, nous aurions pu vous fournir un certain nombre d'explications.

Ces dernières années, le Conseil administratif a maîtrisé les salaires des temporaires, les sommes correspondantes ayant été considérablement diminuées dans les budgets précédents. Les montants demandés pour 2007 pour chaque département et chaque service sont justifiés. Je m'explique: en cours d'année, nous devons parfois remplacer des collaborateurs fixes malades durant une longue période; or la rubrique des temporaires nous rend grandement service dans ces occasions-là! Prenons l'exemple du Service des sports où la somme allouée aux postes temporaires paraît importante: il s'agit de saisonniers que nous engageons comme temporaires pour la saison de patinage ou de piscine, quand nous ouvrons les patinoires ou les bassins extérieurs.

J'ai parlé du Service des sports mais je suis persuadé que Christian Ferrazino pourrait tenir un discours identique concernant la Voirie, qui doit compter des effectifs extraordinaires lors de certaines manifestations où nous sommes obligés d'engager des temporaires. Je suis sûr qu'il en va de même au Service des espaces verts et de l'environnement ainsi que dans le social, dans le département dirigé par Manuel Tornare. Et Patrice Mugny pourrait sans doute répéter mes propos en ce qui concerne les Conservatoire et Jardin botaniques.

Je m'étonne que les libéraux veuillent enrayer le fonctionnement de l'administration, alors que, ces dernières années, dans tous les départements, le Conseil administratif a maîtrisé le budget des postes temporaires.

**M. Jacques Mino (AdG/SI).** Je m'exprimerai au nom de l'Alternative. Ce matin, il a été dit que c'était à la hache que l'Entente comptait proposer des modifications de budget. En voilà une preuve magnifique! Pourquoi demander une diminution de 10%, et non pas de 5 ou 30%? On ne nous explique rien du tout, et on veut nous faire voter comme ça, la tête dans le sac! Mais ce n'est pas ainsi que l'on travaille sérieusement, en politique!

Pour préciser ce que vient de dire M. Hediger, ces dernières années, la Ville a cessé d'avoir des «faux temporaires» – et elle a bien fait! Mais nous parlons ici de postes nécessaires dans tous les départements, le maire l'a rappelé à l'instant! Il ne s'agit donc pas de bricoler pour ouvrir de nouveaux postes, mais justement d'éviter d'en créer d'inutiles.

En outre, les postes temporaires rendent service à des personnes ne pouvant travailler que partiellement, cela pour des raisons familiales ou à cause d'autres

obligations. Quant aux postes à plein temps, c'est aussi une aide que la Ville accorde aux chômeurs, afin qu'ils puissent retrouver du travail et se lancer à nouveau dans la vie professionnelle. Pour toutes ces raisons, nous ne voterons bien évidemment pas ce type d'amendements.

**M. Alexis Barbey (L).** L'intervention de M. Hediger m'amène à apporter quelques précisions sur la réflexion qui a présidé à cette proposition d'amendement. Je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas, pour nous, d'empêcher les services municipaux de fonctionner! Nous n'avons pas proposé la suppression de la ligne budgétaire destinée aux postes temporaires, mais une diminution de 10% d'un budget qui, à notre avis, est pléthorique.

En effet, pour assurer la réalisation des missions de certains services dont vous nous dites, Monsieur le maire, qu'elles doivent nécessairement passer par l'engagement de temporaires, vous disposez d'autres moyens. Il existe un autre poste budgétaire appelé «Honoraires et prestations de service», qui vous permet de remédier aux situations que vous avez mentionnées. C'est d'ailleurs ainsi que l'on procède pour mandater des architectes externes, par exemple. Les mandats réguliers et prévisibles peuvent faire l'objet de prestations de tiers.

En outre, Monsieur Hediger, vous avez dit que nous n'avons pas parlé de cela en commission. Je vous arrête tout de suite: nous en avons parlé de manière tout à fait approfondie en commission des finances. Je vous rappelle à quelle occasion: nous avons constaté que le Conseil administratif s'était permis la manœuvre consistant à ajouter à un poste de gardien de bains des fonds destinés aux temporaires, et à affecter le montant total ainsi obtenu à la création d'un nouveau poste d'une masse salariale bien supérieure. L'addition de deux lignes budgétaires a donc permis à la Ville de transformer des postes temporaires en postes fixes, avec tout ce que cela implique comme augmentation salariale et en prestations sociales.

C'est à la lumière de ces constatations et de la discussion y afférente en commission, Monsieur le maire – Monsieur le président, je vous prie de transmettre mes propos – que le groupe libéral a voulu dénoncer ce type de manœuvres et demander au Conseil administratif de diminuer de 10% le montant des fonds alloués aux postes temporaires, ce qui nous paraît, à nous, un effort tout à fait minimal. Nous pensons que cette mesure est à même de contribuer à rationaliser le fonctionnement de l'administration. Nous avons dénoncé la manœuvre que je viens de décrire et nous estimons qu'il y a eu des abus dans l'utilisation de ces fonds. Nous sommes donc fiers et heureux de vous présenter cet amendement, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux!

**M. Guy Dossan (R).** Nous avons bien compris ce que nous a dit le maire, selon qui certaines missions ne peuvent être effectuées que par du personnel temporaire. Cependant, comme l'a dit le préopinant libéral, nous aimerions éviter le genre de manœuvres qu'il a dénoncées et le micmac entre postes visant à rendre fixe un poste temporaire.

De toute manière, ce n'est pas avec une diminution de 10% sur les postes temporaires que nous freinerons le travail des services de l'administration! On pourrait aussi promouvoir la mobilité dans la fonction publique, comme nous essayons de le faire depuis des années. L'existence de certains postes est intouchable, certes, mais d'autres peuvent parfaitement être aménagés grâce à une certaine mobilité du personnel existant. Le Conseil administratif peut faire avec le personnel existant, sans pour cela mettre en péril le travail des services municipaux. Il est donc évident que le groupe radical soutiendra cet amendement.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 27 oui.*

*Tous les départements.*

*Toutes les pages, toutes les cellules*

*groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

**Le président.** Nous avons reçu un deuxième amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, qui demande une diminution de 5% des fournitures de bureau, en fonction du résultat des comptes 2005, soit au total une diminution de 582 580 francs.

**M. Jacques Finet (DC).** Je tiens d'abord à rendre hommage en particulier à la qualité et au nombre des publications de la Ville de Genève; nous avons tous été impressionnés par leur aspect particulièrement agréable et luxueux. Cela étant, il nous a quand même semblé, en cette période de restrictions budgétaires, qu'il pourrait s'avérer utile de faire un petit effort en diminuant ce poste du budget. Par ailleurs, nous avons récemment tous pu constater que le budget attribué aux achats d'équipements de bureau était très confortable. J'ai gardé en tête un montant de 8000 francs par bureau, ce qui n'est pas mal... Nous suggérons donc un petit effort en la matière. Nous avons d'abord pensé demander une diminution d'environ 15% mais, à la réflexion, étant donné que le Conseil administratif a déjà réduit ces dépenses de 6,9%, nous ne proposons qu'une diminution supplémentaire de 5%, c'est-à-dire d'environ 582 600 francs. Ce poste budgétaire serait ainsi ramené à 11 069 000 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 28 oui.*

*Autorités.*

*Page 1, cellule A002000, Administration centrale, groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

**Le président.** Le troisième amendement émane à nouveau des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Il demande une diminution des frais de publication de l'administration centrale d'environ 50%, soit de 140 000 francs.

**M. Pierre Maudet (R).** Il s'agit en fait d'une démarche qui fera l'objet de sept amendements concernant les frais de communication de la Ville, et plus particulièrement les frais de publication.

Si ces amendements n'ont pas été déposés au préalable à la commission des finances, c'est parce qu'ils sont le fruit d'une réflexion postérieure au travail de celle-ci. Ils se basent en effet sur la réponse du Conseil administratif à la question écrite QE-178, que j'avais posée en janvier 2005 et qui a reçu réponse lors de nos séances de la fin du mois de novembre 2006. Cette réponse nous apprend deux choses intéressantes. En premier lieu, je cite: «En 2004, l'effort de communication de la Ville s'est matérialisé par 685 publications différentes, pour un montant total de 3 284 252 francs.» Toujours en termes de communication, «cette activité représente une masse salariale totale d'environ 3 602 916 francs».

En gros, si l'on veut définir l'effort de la Ville de Genève en matière de communication sur la base de ce qu'elle produit directement aujourd'hui – c'est-à-dire sans compter les mandats externes qui figurent dans les groupes de comptes 318, mais en se limitant aux groupes 310 – on obtient un coût total de 7 millions de francs. Pour notre part, nous trouvons ce montant excessif non seulement dans l'absolu, mais aussi par rapport au nombre de publications réalisées.

D'aucuns, dans cette assemblée, se préoccupent à juste titre de l'Agenda 21 et de la réduction des publications, grâce à une plus grande utilisation des moyens informatiques et notamment d'internet. Nous pensons qu'il y a là un potentiel intéressant de réduction des coûts, évoqué de manière générale en commission des finances, mais sans les précisions figurant dans les sept amendements que je vais détailler à l'instant. Si vous m'y autorisez, Monsieur le président, je m'exprimerai une seule fois à propos de tous ces amendements, ce qui m'évitera de reprendre la parole pour chacun d'eux. Si, par hypothèse, le premier est refusé, je maintiendrai les suivants, mais je ne présenterai pas d'autres arguments à leur sujet.

Nous nous trouvons donc face à un coût total de 7 millions de francs pour la communication en Ville de Genève, et à des abus évidents en matière de publica-

tions. Sur ce point, je citerai trois exemples tout récents. Le premier concerne la carte de vœux de fin d'année du Musée d'ethnographie; pour ma part, je l'ai reçue en trois exemplaires! C'est une très jolie carte, au demeurant, mais trois exemplaires en une semaine, cela fait un peu beaucoup. Et je précise qu'elle m'a chaque fois été adressée en ma qualité de conseiller municipal. Je suis ravi de savoir que le Musée d'ethnographie me souhaite vraiment une excellente année 2007 – je sais que c'est une année charnière pour cette institution – mais je trouve cela un peu abusif. Je sais que je ne suis pas le seul concerné, dans cette assemblée, car un certain nombre d'entre nous ont reçu cette carte au moins deux fois.

Je passe au deuxième exemple. J'imagine que nous recevons tous la petite brochure fort sympathique intitulée «Département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement», à la gloire du magistrat. Elle est intéressante, certes, et il n'y est cité qu'une demi-douzaine de fois... Je salue la performance, car il y a bien plus de pages que d'occurrences concernant le magistrat! Cette brochure nous apprend ce que nous savons déjà, puisqu'il suffit de consulter le budget pour connaître les chiffres et les taux d'efforts concernant ledit département. Il aurait été intéressant de disposer d'un document de ce genre portant sur toute la Ville, dommage que vous ne l'ayez pas suggéré à vos collègues, Monsieur Tornare!

Il est vrai qu'il est important d'informer l'ensemble de la population sur les prestations municipales. Néanmoins, je m'étonne de voir fleurir ce genre de brochures à quelques mois des élections, et je pense que nous pouvons, en 2007, faire l'effort de limiter les frais de publication. Ces documents – dont je répète que le contenu est intéressant – coûtent cher de par leur format, leur diffusion et le travail d'élaboration, de graphisme, etc., qu'ils impliquent. Voilà précisément ce que nous pourrions rationaliser.

Le dernier exemple est celui de la réponse du Conseil administratif à l'excellente question écrite QE-202 de mon collègue Thierry Piguët, concernant la brochure du Conseil administratif pour valoriser le travail de la Ville en matière d'aide au développement. Selon cette réponse, le coût de la brochure s'élève à 46 000 francs pour 1000 exemplaires, ce qui fait donc 46 francs l'exemplaire que, certes, un système de fiches intelligent permet de compléter, mais ce prix, imputé sur les frais d'aide au développement, n'en demeure pas moins excessif.

Rassurez-vous, l'Entente – et en particulier le Parti radical – ne souhaite pas supprimer toutes les sources de financement dans le domaine, mais nous proposons quelques coupes ciblées qui, si on les additionne, atteignent à peine 20% du total des frais de publication, diminution qui n'affecte pas la masse salariale. Afin d'éviter de déposer cinquante amendements à ce sujet, nous avons ciblé notre demande sur les six gros postes concernant la communication. Ils touchent tous les départements, sauf celui des finances, et cela pour une raison simple: ledit

département ne publie apparemment presque rien, ou pour un coût très réduit. Il était donc difficile de lui retirer une somme importante.

J'insiste: ces sept amendements proposent à eux tous une diminution totale de 620 000 francs et concernent tous les départements et en particulier celui des affaires culturelles, qui est le plus gros consommateur des crédits de publication. A l'heure d'internet et de l'Agenda 21, où l'on exige des magistrats une coordination accrue pour la valorisation du travail de la Ville, il nous paraît nécessaire de donner cette petite impulsion. J'ose espérer qu'au moins les Verts, qui sont réceptifs aux diminutions demandées sur les groupes 31, nous suivront. En effet, ils ont plusieurs fois démontré, lors des travaux de commission, qu'ils essayaient de mettre leurs actes en conformité avec leurs paroles.

Ce n'est pas un gros effort que celui que nous demandons ici, puisque 620 000 francs correspondent à moins de 20% de l'ensemble des publications. C'est néanmoins donner un signal important, notamment à l'endroit de la fonction publique, alors que d'aucuns proposent de rétablir à juste titre – nous en parlerons tout à l'heure – les primes pour les départs à la retraite et autres. Il y a des priorités à définir, et il est évident que la Ville peut faire un effort pour limiter le nombre de ses publications et les coûts de la communication. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Monsieur Maudet. Nous voterons chacun des sept amendements l'un après l'autre, dans l'ordre des rubriques budgétaires.

**M. Alpha Dramé (Ve).** Autant nous sommes d'accord avec le principe de diminuer les coûts des groupes 31, autant nous ne sommes pas d'accord avec les coupes hasardeuses, à la hâte et à la hache, les «CH3»!

Nous acceptons volontiers de discuter des prestations... Mais l'Entente veut diminuer tout de suite les coûts des publications culturelles, par exemple. Or comment promouvoir la culture sans communiquer? Où mettre les économies d'échelle dans le cas d'une publication? Vous savez bien que publier un journal à dix exemplaires ou à cent ne revient pas au même prix. L'Entente n'a pas tenu compte de ces aspects-là! C'est pour cette raison que nous nous opposerons à cette coupe linéaire.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** J'interviens brièvement. Monsieur Maudet, la petite brochure du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement ne constitue pas une innovation de ma part: cela

fait vingt ans qu'elle existe et paraît régulièrement. Elle n'est donc pas venue à la vingt-cinquième heure, juste avant les élections... C'est justement la spécificité de mon département en matière de subventions – nous en avons parlé ce matin – qui m'a poussé à imiter mes prédécesseurs en publiant ce document.

Quant à la brochure sur la coopération, je rappelle qu'elle répond à deux motions du Conseil municipal et aux demandes de M. Vaissade, à l'époque où il était maire. Voilà pourquoi le Conseil administratif a décidé sa publication. Son coût de 46 000 francs pour 1000 exemplaires couvre la maquette et le graphisme originels; mais comme nous avons présenté le tout sous forme de fiches, il est possible de garder le même module pendant au moins dix ans en changeant les fiches en fonction de l'actualité. Ces fiches concernent toutes sortes d'activités connexes de la Ville comme le Fonds de solidarité numérique – et non pas l'activité des départements proprement dits. Par conséquent, Monsieur Maudet, excusez-moi de vous le dire, mais le chiffre que vous avez donné est erroné.

**M. Pierre Maudet (R).** J'ai bien entendu les propos du conseiller administratif. Quant à moi, je me base sur la réponse signée par lui à la question écrite QE-202, je cite: «Le coût total pour la création, la réalisation et l'impression de 1000 exemplaires de la plaquette s'est élevé à 46 000 francs.» Monsieur Tornare, ne dites pas que ce chiffre est erroné, c'est vous qui le citez dans la réponse du Conseil administratif que vous avez signée! Bien sûr que, ensuite, le mode de publication peut évoluer et entraîner des réductions de coûts; mais quand on vous demande une brochure, ce n'est pas nécessairement une brochure à 46 000 francs!

J'aimerais également répondre à M. Dramé, dont l'objection est recevable. Il est vrai qu'il est difficile, dans cette enceinte, d'essayer d'agir sur des sommes globales. Par exemple, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire moins en matière de publications, or il lui est difficile de cibler les réductions demandées sur des lignes budgétaires précises, parce que nous ne disposons pas de budget par missions et prestations. Vous le savez bien, Monsieur Dramé! Votre groupe est le premier à se battre, à la commission des finances, pour que l'on change la manière de préparer les budgets! Alors, ne venez pas ensuite nous faire des faux procès, car vous savez qu'il est difficile d'identifier des postes précis. Nous sommes obligés de frapper un peu à l'aveuglette, je le reconnais, mais nous savons aussi que les magistrats disposent, dans leurs départements respectifs, d'une enveloppe globale pour la communication qu'ils peuvent riper du Musée d'art et d'histoire, par exemple, au Musée d'ethnographie, ou inversement.

En réalité, avec cet amendement, nous n'amputerons pas grand-chose! J'aimerais simplement dire – ce sera mon dernier argument – que les amendements que

nous proposons ici, à deux exceptions près, demandent un retour aux chiffres des comptes 2005. Un besoin accru de meilleure communication s'est-il manifesté de manière évidente entre 2005 et 2007, au sein des différents départements et services? Je crois qu'ici, au-delà de l'aspect politique et partisan qui marque de son empreinte la plupart des amendements, nous pouvons véritablement donner un signal clair. A part les charges du personnel et les subventions, les groupes 31 «Biens, services et marchandises» – et en particulier les publications – demeurent la poire pour la soif de la Ville de Genève.

Je rappelle que nos amendements ne portent pas atteinte à la masse salariale, et je trouverais vraiment dommage que les Verts nous démontrent aujourd'hui qu'ils sont incapables de mettre en pratique leurs propres principes.

**M. Georges Quelo**z (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en termes de communication, la quantité ne fait pas la qualité. L'économie de 20% sur les frais de publication que nous proposons vise avant tout le regroupement des activités concernées dans chaque département et chaque service. Je pense même qu'une réduction de plus de 20% est possible en ce qui concerne les frais d'impression et surtout d'expédition. Selon nous, les arguments développés par M. Maudet sont frappés au coin du bon sens. C'est la raison pour laquelle je vous encourage à soutenir cet amendement.

**M. Alpha Dramé** (Ve). Je m'exprime au nom de l'Alternative. Monsieur le président, vous transmettez à M. Maudet que le groupe des Verts est tout à fait cohérent avec sa politique. Nous avons toujours souhaité la présentation du budget par missions et prestations, et nous avons déposé une motion M-423 concernant les groupes 31. Par contre, nous nous sommes toujours opposés aux coupes linéaires, car elles nuisent aux domaines les plus sensibles et sont opérées au hasard. On ne peut pas couper à l'aveuglette! Par conséquent, notre position est cohérente. La commission des finances étudie actuellement la présentation du budget par missions et prestations, et nous travaillerons avec le groupe radical sur le principe des coupes au bistouri. Mais les coupes hasardeuses, à la hâte et à la hache, les «CH3», on n'en veut pas!

**M. Marc-André Rudaz** (UDC). L'Alternative est tout à fait cohérente dans son incohérence! Il ne s'agit pas seulement d'une réduction de 20% des frais de communication de la Ville de Genève, mais d'un retour aux comptes 2005. L'augmentation figurant au budget 2007 est grande, mais a-t-on vraiment dû diffuser beaucoup plus d'informations au cours de ces deux ans? La Ville de Genève doit

absolument faire des économies! Le retour aux chiffres des comptes 2005 ne signifie pas revenir il y a 200 ans, soyons responsables!

**M. Blaise Hatt-Arnold** (L). Je comprends bien que M. Dramé ne veuille pas que nous fassions des coupes à la hache, mais des coupes cohérentes. Cependant, je crois qu'il faut distinguer certaines dépenses. Dans l'amendement dont nous discutons en ce moment, il est question des publications de la Ville de Genève. J'ai reçu aujourd'hui une première carte de vœux, celle du Conseil administratif; l'année dernière, j'en avais reçu quatre ou cinq, de la part du bureau du Conseil municipal et des différents départements. A présent, il s'agit de faire des économies. En tant que conseiller municipal, je reçois tous les jours par la poste de la propagande émanant de la Ville de Genève, que ce soit pour le département des sports et de la sécurité, celui des affaires culturelles ou celui de l'aménagement, des constructions et de la voirie, sans parler de la Gérance immobilière municipale... Tous les jours, les élus sont inondés d'un courrier que, pour ma part, je ne lis pas, et je m'en excuse!

Prenons par exemple la brochure de la Ville qui annonce l'engagement des nouveaux employés municipaux avec leur photo; je trouve cela honorable, en termes d'information interne, mais souvent il manque la photo des intéressés, parce qu'ils n'ont pas eu le temps de la donner! Il est donc sans doute inutile de maintenir cette rubrique.

J'aimerais qu'au moins le groupe des Verts soit cohérent, lui qui parle souvent d'économies d'énergie, de papier, etc. Aujourd'hui, nous pouvons très bien diminuer de 20% les publications de la Ville, et ce n'est pas une coupe à la hache! Il s'agit simplement de regrouper ces publications avec un peu de discernement, comme M. Queloz l'a dit tout à l'heure. Nous pourrions par exemple éditer une brochure mensuelle couvrant les activités de tous les départements. J'ajoute que, souvent, nous ignorons le tirage de ces publications: parfois elles sont tirées à 10 000 exemplaires, d'autres fois à 100 000... Nous pourrions donc envisager une brochure éditée de manière plus cohérente et qui s'adresse aux habitants, au lieu de servir à la propagande du Conseil administratif.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, soutenez cet amendement ce soir! Diminuer de 20% les publications de la Ville est une bonne mesure, car nous touchons là des prestations de confort. Ayons des priorités, et montrons-le!

*Des voix.* Bravo!

**M. Pascal Rubeli** (UDC). La diminution proposée dans cet amendement n'est pas une coupe à la hache, mais une coupe réfléchie.

On parle de plus en plus de développement durable, de réduire l'utilisation de papier et d'énergie. Ce n'est pas au groupe des Verts que je vais expliquer de quoi il en retourne, d'autant plus qu'il nous présentera tout à l'heure un amendement demandant plus de moyens pour développer ce secteur. Je rappelle que, il y a environ trois ans, nous avons voté une motion M-404 demandant que l'information – par exemple pour les convocations, mais cela pourrait s'étendre à d'autres domaines – nous soit transmise par voie informatique. La Ville met à notre disposition tous les moyens nécessaires pour ce faire. L'administration et les destinataires de ces informations doivent donc fournir cet effort une fois pour toutes. Nous pouvons très bien réduire de 20% le volume de papier publié par la Ville, qui n'est tout de même pas fait pour alimenter les cheminées de ceux qui en ont!

J'en reviens à l'argument le plus important, me semble-t-il, dans cette démarche: le but auquel nous tendons, c'est une meilleure gestion de nos ressources. Chers collègues, je vous invite à tenir compte de ce principe et à voter cet amendement.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Voilà une discussion qui fera augmenter le volume de papier du *Mémorial*...

**M. Georges Queloz (L).** Je voudrais dire à nos collègues les Verts que si, aujourd'hui, ils refusent de couper à la hache dans le budget des publications, demain, on devra couper les arbres à la tronçonneuse, pour ces mêmes publications! (*Applaudissements.*)

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 28 oui.*

*Page 2, cellule A002000, Administration centrale, groupe de comptes 314, Entretien des immeubles par des tiers.*

**Le président.** Nous avons reçu un amendement émanant du groupe des Verts et demandant une augmentation de 200 000 francs pour favoriser des économies d'énergies.

**M. Alpha Dramé (Ve).** Il s'agit ici de l'Agenda 21, puisqu'il s'agit de faire des économies d'énergie. Tout le monde sait que les compétences relevant de l'Agenda 21 en Ville de Genève sont dispersées au sein de l'administration. C'est pour cette raison que, voulant donner un signal politique, nous avons déposé cet

amendement demandant 200 000 francs supplémentaires uniquement destinés à des économies d'énergie.

Aujourd'hui, nous connaissons tous le coût de l'énergie et l'inflation de la pollution due au gaz carbonique. Voilà qui ne peut passer inaperçu au sein de notre municipalité! Or la volonté politique du Conseil administratif de disperser les compétences afférentes à l'Agenda 21 à l'intérieur de l'administration ne nous permet pas de savoir avec précision ce qui est réalisé et quelles sont les économies possibles en la matière. Voilà pourquoi nous déposons cet amendement de 200 000 francs supplémentaires pour faire des économies d'énergie qui apparaîtront dans les comptes 2007 et le budget 2008.

Cela aura un effet catalyseur sur tous les autres intervenants de l'Agenda 21 à travers les différents services municipaux, afin qu'ils présentent leur action avec davantage de transparence dans le budget et les comptes. Nous pourrons alors réellement chiffrer les réalisations de la Ville en matière d'économies d'énergie et d'Agenda 21. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite tous à voter cet amendement. Vous serez avec les Verts, je suis sûr!

**M. Didier Bonny (DC).** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, vous n'entendez pas tous tout ce qui se passe dans cette salle, mais il se trouve que, au Parti démocrate-chrétien, nous siégeons juste à côté des Verts... Ainsi, nous entendons certains des propos qu'ils tiennent en aparté. Par exemple, alors que nous débattions de l'amendement précédent sur les frais de publication de la Ville, plusieurs d'entre eux ont dit qu'il aurait fallu le présenter avant, et que nous aurions pu en discuter en commission...

**Le président.** Monsieur Bonny, je vous demande de vous en tenir à l'amendement dont nous débattons en ce moment. Nous ne sommes pas à l'école, on ne rapporte pas...

*M. Didier Bonny.* J'y viens, Monsieur le président! Au tour du Parti démocrate-chrétien d'avancer le même argument et d'affirmer que l'idée des Verts aurait dû nous être soumise plus tôt, au moment où nous pouvions en discuter sereinement. Quand on veut jouer au malin... A malin, malin et demi! Tel est le premier argument par lequel nous justifions notre refus d'entrer en matière sur cet amendement.

Le deuxième est beaucoup plus important, et il concerne les «Yeux de la nuit», dont nous débattons tout à l'heure. Comment les Verts, qui veulent que nous votions 200 000 francs supplémentaires pour des économies d'énergie, osent-

ils continuer à soutenir une manifestation si dispendieuse en matière d'énergie? C'est en tout cas la position qu'ils ont adoptée en commission et, d'après ce que je sais, ils ne changeront pas d'avis tout à l'heure, mais nous verrons bien... M. Dramé a beau dire que les Verts sont cohérents, ils ne le sont pas tant que cela! Mais voilà que c'est notre esprit chrétien qui parle: si les Verts nous montrent qu'ils sont prêts à supprimer les «Yeux de la nuit», nous pourrions peut-être, en troisième débat, accorder un œil attentif à l'amendement qu'ils nous proposent ici... En attendant, nous le refuserons, bien sûr! (*Applaudissements.*)

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Monsieur le président, je vous prie de transmettre mes propos à M. Dramé. Nous sommes tous conscients, je pense, de la situation financière délicate – c'est le moins qu'on puisse dire! – de la Ville. Or il nous demande de voter 200 000 francs de plus, alors que les bancs d'en face ne nous proposent aucune diminution budgétaire pour compenser. Je demande donc où les Verts proposent de prendre ces 200 000 francs, même si je reconnais qu'il n'est pas idiot de vouloir faire des efforts en matière de développement durable et d'économies d'énergie.

Nous n'entrerons donc pas en matière avant de savoir où, concrètement, prendre la somme demandée dans cet amendement. Nous pourrions par exemple éliminer les «Yeux de la nuit» – je rejoins la position de M. Bonny à cet égard – ou procéder à une autre diminution, mais je ne vois absolument pas pourquoi nous alourdirions encore de 200 000 francs les 30 millions de déficit de la Ville. Je le répète, sans une proposition de compensation claire et concrète, nous ne voterons pas cet amendement.

**M. Alpha Dramé** (Ve). Je rappelle que les Verts sont cohérents. Nous avons déposé une motion demandant la réduction des groupes 31, nous nous sommes battus pour y opérer des coupes ciblées basées sur l'étude des achats réalisés par la Ville et sur les éventuels surplus en la matière. Après la création de la commission Agenda 21, nous avons toujours demandé, en commission des finances, que tous les services mentionnent de manière claire et précise leurs objectifs en matière de développement durable et les coûts budgétés pour les atteindre. Ne prétendez pas que nous venons seulement aujourd'hui le dire au Conseil municipal!

En acceptant cet amendement, le Conseil municipal ne fera que lier la gerbe et finaliser un travail entrepris depuis longtemps au sein des commissions, tous partis confondus. L'Agenda 21 n'est pas qu'une politique verte, c'est une politique avec laquelle nous sommes tous d'accord! Les démocrates-chrétiens nous ont peut-être entendus chuchoter que la droite aurait pu proposer des coupes plus ciblées sur les groupes 31... Je signale néanmoins que, lorsque le magistrat libé-

ral a proposé à la commission des finances d'éventuelles coupes à accepter le jour du débat budgétaire, je m'y suis opposé en lui disant que le rôle du département des finances – qui est un département technique – consistait à nous montrer où réaliser des économies, et non à proposer des coupes le jour du budget. Ce n'est pas le jour de la guerre qu'on fait les soldats!

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite à voter ces 200 000 francs supplémentaires pour l'Agenda 21. Les économies d'énergie permettent aussi de réduire les émissions de gaz carbonique et de réaliser des économies en matière de santé. Voilà ce qui nous importe! Je le répète, l'Agenda 21 est une politique avec laquelle nous sommes tous d'accord, c'est La vérité, comme je l'expliquais ce matin.

**M. Alexis Barbey (L).** Je tiens à préciser la position du groupe libéral sur cet amendement. Je ferai d'abord quelques rappels de principe, avant d'aborder l'objet lui-même.

Dans une situation comme la nôtre, où le budget municipal présente un besoin de financement de plus de 65 millions de francs, sauf erreur, il faut agir avec la plus grande circonspection en ce qui concerne l'augmentation des dépenses. Or les Verts nous proposent bel et bien d'augmenter les dépenses de la Ville à hauteur de 200 000 francs, et cela pour atteindre des objectifs qui, bien qu'ils soient nobles, ne relèvent pas directement de la Ville, selon nous, mais plutôt du Canton. Les économies d'énergie dévolues à la Ville concernent principalement des interventions concrètes dans des projets de construction ou de rénovation, où elle fait des investissements substantiels. Je pense en particulier à des toits pourvus de cellules photovoltaïques ou à d'autres outils géothermiques permettant de réaliser des économies d'énergie. Le groupe libéral entre très souvent en matière sur des objets de ce type et appuie ces démarches, tant il est vrai que ces investissements à consentir immédiatement se traduisent souvent par des économies à long terme.

L'amendement des Verts dont nous débattons en ce moment pose un objectif beaucoup plus nébuleux, puisqu'il ne nous dit rien sur la manière dont seront réalisées les économies d'énergie que permettront les 200 000 francs demandés. Dans quels domaines précis s'appliqueront-elles, et dans quels départements? Ce projet nous paraît beaucoup trop généraliste pour recueillir notre soutien.

J'aimerais dire encore une dernière chose. La manœuvre des Verts, par le biais de cet amendement, n'est pas totalement innocente. Nous savons fort bien que leur objectif – et en particulier celui de leur représentant M. Dramé – consiste à faire voter à cette assemblée un nouveau service, celui de l'Agenda 21, qui regrouperait en son sein tous les correspondants Agenda 21 des différents départe-

tements. Or, s'il est vraiment une chose à laquelle, dans l'état actuel des finances de la Ville et de l'organisation de ses services, le groupe libéral se refuse absolument, c'est la création d'un nouveau service, fût-il composé de membres qui font déjà partie de l'administration. Cela ne pourrait conduire qu'à une nouvelle inflation des postes du personnel contre laquelle nous luttons pied à pied depuis plusieurs années – avec un succès modéré, certes, mais qui ne nous empêche pas de rester fermes au combat.

**M. Alpha Dramé** (Ve). Je vais vous dire à quoi serviront ces 200 000 francs. Je suis tout à fait d'accord avec les libéraux pour que les économies d'énergie soient réalisées en priorité au niveau des bâtiments de la Ville. C'est pourquoi – et pour simplifier la discussion – j'annonce que ces 200 000 francs seront affectés aux compétents Agenda 21 en matière d'entretien et d'isolation des bâtiments. Voilà un but très clair, très concret, qui correspond à ce que la droite demande. C'est justement pour cela que nous avons déposé cet amendement!

En ce qui concerne notre ambition de créer un service de l'Agenda 21, chers collègues, je vous informe que j'ai fait une petite recherche. Savez-vous que les dépenses consenties par la Ville de Genève pour l'Agenda 21 se montent à près de 1,2 million de francs? Pour parvenir à ce total, ledit service étant dispersé à travers l'administration municipale, j'ai dû consulter douze rubriques budgétaires! Mon ambition de créer un service de l'Agenda 21 homogène ne causera pas de dépenses supplémentaire, mais ne fera que rationaliser ce qui existe déjà, afin de lui donner une meilleure visibilité.

Le groupe des Verts invite donc le Conseil municipal à voter les 200 000 francs que nous demandons pour les compétents énergie. C'est le Service de l'énergie qui les gèrera, lors de l'entretien des bâtiments de la Ville.

**M. Eric Rossiaud** (Ve). J'interviens rapidement sur cet amendement pour vous dire une fois de plus, chers collègues, que nous désirons investir pour économiser. Le budget est là pour ça! Durant cette législature, nous avons proposé moult fois d'investir pour parvenir à réaliser des économies d'énergie. L'argent budgété ne sert pas uniquement à augmenter les dépenses de la Ville, mais aussi à maîtriser les budgets municipaux futurs.

En l'absence de réaction de la part de nos cousins de l'Alternative, j'émet le souhait que nous soyons suivis, par le biais de l'acceptation de cet amendement, dans la politique que nous tendrons à suivre au cours des prochaines années.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 50 non contre 19 oui.*

*Page 3, cellule A004000, Relations extérieures, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

**Le président.** L'amendement suivant émane de la commission des finances et demande une diminution de 120 000 francs des frais de réception au Service des relations extérieures.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à l'unanimité.

**Le président.** L'amendement suivant, déposé par les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, demandait une diminution des frais de réception dans le même service, mais inférieure à celle qui vient d'être votée à l'unanimité; cet amendement est donc caduc.

*Page 5, cellule A010500, Divers – Ressources humaines, groupe de comptes 301, Traitements du personnel.*

**Le président.** Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien demandant une réduction du personnel de 1% – soit une économie de 3 millions de francs – en 2007 par le non-remplacement des départs, ce qui entraînerait une suppression de 30 postes.

**M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet (L).** Cet amendement vise bien entendu à supprimer des postes de manière indolore. Pour revenir aux propos de M<sup>me</sup> Salerno tout à l'heure, on peut effectivement faire dire n'importe quoi aux chiffres, mais on peut également faire dire n'importe quoi aux mots, si on les intervertit ou si on oublie d'en préciser le sens.

Il ne s'agit pas aujourd'hui de réduire le personnel de 5%, mais de ne pas repourvoir certains postes en nous fixant l'objectif de diminuer de 1% par année les effectifs de la fonction publique. Une fois de plus, je souligne qu'il ne nous appartient pas à nous, conseillers municipaux, de décider quels postes devront être repourvus ou non. Il y a bien entendu des fonctions prioritaires, dont les postes correspondants doivent nécessairement être maintenus. Mais nous savons que le taux annuel de rotation des postes oscille généralement entre 2 et 4%, ce qui nous laisse une marge assez large pour appliquer la diminution de 1% que nous appelons de nos vœux en vue de réaliser des économies.

Nous demandons donc au Conseil municipal d'accepter notre amendement et au Conseil administratif de désigner les 30 postes à supprimer, puisque nous ne sommes pas en mesure de le faire. Sur ce plan, nous attendons une réponse précise de sa part.

**M. Robert Pattaroni (DC).** Je voudrais éviter la situation inconfortable, pour certains partis, d'une contradiction interne. Je rappelle que, au Conseil d'Etat, le magistrat Hiler préconise exactement la même mesure que celle demandée dans cet amendement. Je suppose donc que ses collègues de parti se montreront cohérents tout à l'heure au moment du vote...

**M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet (L).** J'interviens juste pour donner une petite précision. Le Canton se livre déjà à l'exercice que nous demandons par le biais de notre amendement, de même que la municipalité de Lausanne. Il ne s'agit donc pas d'une invention ou d'une coupe au sabre spécifiquement due aux libéraux!

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (T).** J'ai une question à poser à M<sup>me</sup> Fontanet, car j'aimerais savoir si les chiffres de cette proposition d'amendement sont corrects. En effet, je lis que, sur un ancien montant de 5 000 000 de francs, il est demandé d'opérer une diminution de 3 000 000 de francs, pour en arriver à un nouveau montant de 8 000 000 de francs! Le résultat est surprenant, et j'aimerais une explication!

**Le président.** M<sup>me</sup> Fontanet n'ayant pas demandé la parole pour vous répondre, nous passons au vote... (*M<sup>me</sup> Fontanet demande la parole.*) Madame Fontanet, vous voulez donner une explication?

**M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet (L).** En réalité, les 5 millions mentionnés sur la demande d'amendement représentent une diminution figurant déjà au budget. Nous entendons réduire encore davantage le personnel par le gel des postes vacants, ce qui nous permet de diminuer la rubrique de 3 millions de francs supplémentaires pour arriver à une diminution totale de moins 8 millions!

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 28 oui.*

*Page 5, cellule A010500, Divers – Ressources humaines, groupe de comptes 303, Assurances sociales groupe de comptes 305, Assurance maladie et accidents groupe de comptes 309, Autres charges du personnel.*

**Le président.** Nous traitons ensemble trois amendements déposés par l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et le Parti du travail et demandant le rétablissement de la prime offerte aux fonctionnaires de la Ville de Genève avant leur départ à la retraite, pour un total cumulé de 165 180 francs.

**M. Christian Zaugg** (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les groupes SolidaritéS et Indépendants et du Parti du travail, membres d'A gauche toute!, vous présentent trois amendements à la cellule A010500, dans les groupes 303, 305 et 309, dans le but de rétablir la prime offerte aux fonctionnaires avant leur départ à la retraite, pour de bons et loyaux services.

De quoi parle-t-on? D'un montant, ma foi, assez ridicule de 165 180 francs, que le Conseil administratif a cru bon d'enlever afin de réaliser quelques économies de bouts de chandelle; concrètement, 2% du dernier revenu annuel, et donc, pour chaque retraité, un montant tournant autour de 1000 à 2000 francs et des poussières...

Je vous rappelle que le personnel a perdu, au cours de ces dernières années, nombre d'indemnités; la participation à l'assurance maladie; le Plend, et aujourd'hui, si nous ne faisons rien, sa prime de départ.

Et l'on met en place, au Service des ressources humaines, un groupe de travail afin d'étudier un accroissement de l'absentéisme au sein de l'administration... CQFD, ne cherchez pas plus loin et nul besoin d'être un grand psychosociologue afin de comprendre ce qui se passe... Notre personnel se démotive au fur et à mesure que son salaire net diminue.

Je vous enjoins donc, chers collègues, de rétablir cette prime; un montant assez ridicule de 165 180 francs, mais qui a une valeur très symbolique pour la fonction publique municipale.

**M. Didier Bonny** (DC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, cet amendement émanant de l'Alliance de gauche n'est pas surprenant... En effet, c'est avant tout ce parti qui défend les fonctionnaires, et sa demande peut donc paraître logique. Mais le problème, c'est que la Ville a 30 millions de francs de déficit! A un moment donné, il faut bien essayer de trouver des sous là où on peut!

Pour ma part, ce qui me surprend, c'est que le Conseil administratif n'ait fait aucune proposition pour diminuer la masse salariale. Et il faut avouer que la fonction publique de la Ville de Genève est bienheureuse! L'année prochaine, elle aura même droit à l'indexation totale, soit 1,2%. Comme nous l'avons constaté à la lecture des amendements, aucun d'entre eux ne vise à diminuer cette indexation – pour l'instant, en tout cas.

Je peux comprendre la position de M. Zaugg concernant la suppression de la prime de départ à la retraite des fonctionnaires de la Ville. Il est vrai que, quand on a consacré une bonne partie de sa vie à la fonction publique, cela peut faire plaisir de recevoir un petit quelque chose en plus. On peut donc se demander si c'est bien sur cette ligne budgétaire qu'il fallait supprimer 165 180 francs, ou s'il aurait fallu procéder autrement.

Dans la première mouture du budget 2007, l'indexation était prévue à 1%, et elle a été réajustée ensuite à 1,2%. Pour ma part, j'aurais souhaité que l'Alliance de gauche propose le maintien du 1% au lieu du 1,2%, ce qui aurait représenté une économie de 630 000 francs. Voilà où trouver les 165 180 francs que l'on aurait pu alors continuer à verser aux fonctionnaires pour les primes de départ à la retraite. Ainsi, la Ville de Genève maintenait l'existence de cette prime tout en économisant quand même plus de 460 000 francs.

Mais il arrive un moment où l'on ne peut plus avoir le beurre et l'argent du beurre, surtout dans la situation actuelle. Il aurait fallu négocier avant... Le responsable des primes de départ est justement un magistrat de gauche, vous auriez donc pu lui signaler que leur suppression n'était pas une très bonne idée, Monsieur Zaugg! Mais où trouver la compensation à leur rétablissement? Nous aurions pu indexer les salaires de la fonction publique municipale à 1% au lieu de 1,2%, et cette somme était largement trouvée! Par conséquent, tant que l'Alliance de gauche ne proposera pas de compensation, il est évident que nous ne pourrons pas voter son amendement.

**M. Guy Dossan (R).** Le groupe radical comprend la problématique et ce que peut ressentir l'Alliance de gauche, au moment où les malheureux fonctionnaires de la Ville perdent leur prime de départ... Si je les qualifie ironiquement de «malheureux», c'est parce que nous avons entendu tout à l'heure qu'ils n'étaient de loin pas les plus mal lotis en Suisse – au contraire, puisque la Ville de Genève est l'une des municipalités helvétiques qui paie le mieux ses employés. La Ville peut donc éventuellement se passer de ces 165 180 francs. Pour remercier ses fonctionnaires qui ont beaucoup travaillé, elle peut faire un autre geste que leur donner une enveloppe!

Ce qui est un peu cocasse, c'est que la suppression de la prime de départ des fonctionnaires émane du Conseil administratif qui, à ce que je sache, est majori-

tairement de gauche... Le groupe radical salue sa volonté de faire des économies, mais il trouve dommage que l'exécutif préfère conserver les «Yeux de la nuit» ou consacrer de l'argent à acheter ses nouvelles voitures de fonction, au lieu de remercier ses fonctionnaires... Qu'il prenne ses responsabilités! Nous ne soutiendrons donc pas cet amendement, sauf si ses auteurs nous proposent une compensation, par exemple en supprimant les «Yeux de la nuit», ce qui permettrait une économie à peu près équivalente.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Dans le budget 2006 voté au mois de décembre 2005, la Conseil administratif avait proposé la suppression de la participation de la Ville aux primes de caisse maladie pour les salaires annuels dépassant 79 000 francs. Cette mesure a tout de même représenté un sacrifice pécuniaire pour les employés! En effet, selon le calcul que nous venons de faire avec Christian Ferrazino, la diminution de leur salaire annuel s'est élevée cette année à presque 2000 francs. Je vous rappelle que cette mesure a touché aussi les retraités et que cela n'a pas toujours très bien passé. Par ailleurs, nous avons également suspendu les annuités extraordinaires.

Par conséquent, pour le budget 2007, nous avons estimé juste de ne pas demander au personnel un sacrifice supplémentaire. Ce n'est pas par manque de courage de notre part, mais la pilule a été assez dure à avaler lors du budget 2006 et nous ne trouvons pas vraiment normal de répéter l'exercice.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Je suis navré d'intervenir après le conseiller administratif, mais je voulais dire que cette prime de départ à la retraite pour les fonctionnaires relève d'une gestion des ressources humaines digne des siècles passés. La remise d'un chèque à un employé qui s'en va est une idée fondamentalement paternaliste, et nous disposons aujourd'hui d'instruments plus modernes pour le remercier, qui sont les fonds de pension. A l'époque, la prime de départ se substituait au fonds de pension qui n'existait pas. Aujourd'hui, la fonction publique dispose d'une prévoyance fondée sur les revenus, et remettre un chèque de départ est une méthode plus digne du XIX<sup>e</sup> siècle que du nôtre!

Il se pose encore un autre problème. Il s'agit effectivement de passer à une gestion moderne des ressources humaines, afin d'éviter l'absentéisme dénoncé par M. Zaugg tout à l'heure mais également, dans ce cadre, d'avoir un minimum de transparence. Remettre à des employés partant à la retraite des enveloppes closes est un procédé complètement dépassé! C'est même inacceptable, sur le plan des rapports humains au sein de l'administration!

Je m'étonne de voir le Parti du travail se mobiliser en faveur d'un archaïsme de cette nature, dont nous devrions rougir à l'idée qu'il a été pratiqué dans l'ad-

ministration. Alors, de grâce, ne fossilisons pas des procédés que nous n'aurions jamais dû ressortir de l'ère glaciaire où ils auraient dû rester!

**M. Christian Zaugg** (AdG/SI). Monsieur le président, vous direz à M. Froidevaux qu'il est vrai que, dans le secteur privé, on n'offre pas d'enveloppes grises lors du départ d'un employé, mais plutôt des parachutes dorés...

*Mis aux voix, l'amendement concernant le groupe de comptes 303 est refusé par 45 non contre 16 oui.*

*Mis aux voix, l'amendement concernant le groupe de comptes 305 est refusé par 53 non contre 9 oui.*

*Mis aux voix, l'amendement concernant le groupe de comptes 309 est refusé par 54 non contre 13 oui.*

*Page 5, cellule A010500, Divers – Ressources humaines, groupe de comptes 351, Dédommagements à des collectivités publiques – cantons.*

**Le président.** L'amendement suivant émane de la commission des finances. Il demande une diminution de 50 000 francs, c'est-à-dire la suppression de la participation de la Ville aux frais de gestion des emplois temporaires cantonaux.

**Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 66 oui contre 1 non.**

*Page 6, cellule A700010, Conseil municipal, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.*

**Le président.** Nous avons reçu un autre amendement de la commission des finances, qui demande la suppression des jetons de présence du Conseil municipal pendant une année, soit une diminution de 2 105 000 francs.

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti** (AdG/SI). L'Alternative refusera bien sûr cet amendement, qui est pour nous totalement antidémocratique. En effet, il porte atteinte à la diversité des partis politiques au sein de notre plénum. Chacun sait quel pour-

centage de ses jetons de présence il verse à son parti; vous n'ignorez pas, chers collègues, que cette part s'élève à 50% pour certains, même si d'autres peuvent se permettre de garder 75% pour leur propre usage. Chez nous, comme dans d'autres formations politiques peu nombreuses, nous donnons 75% de nos jetons de présence à notre parti. Supprimer la totalité – ou même le quart – des jetons de présence pendant un an, comme cela a été proposé puis rejeté en commission, entraîne donc la mort assurée de ces partis-là.

Je donnerai quelques précisions à ce sujet, selon des chiffres datant d'il y a quelques années. Certains estiment peut-être qu'une heure de présence et de travail d'un commissaire est cher payée mais, si nous refaisons ensemble le calcul, ils constateront que ce n'est pas excessif. Si l'on tient compte, en plus des heures de travail en séance plénière et en commission, de celles qui sont consacrées à la rédaction des rapports, à des recherches et études diverses et aux tâches effectuées hors des commissions, on obtient un montant d'environ 5 francs l'heure. Ce n'est vraiment pas trop cher payé! Voilà pourquoi nous nous opposerons à cet amendement.

**M. Alexis Barbey (L).** Je tiens à expliciter la position du groupe libéral sur cet objet. En effet, nous devons nous exprimer sur cet amendement qui demande la suppression – ou plutôt la suspension – des jetons de présence pendant une année, alors que nous avons déposé l'amendement suivant, qui propose de les réduire de 25%, également pendant une année.

Le groupe libéral, lors des travaux de la commission des finances, a voté l'amendement du Parti socialiste consistant à supprimer complètement les jetons de présence pour une année. Nous ne pensions pas qu'il serait accepté, mais nous tenions à montrer qu'il allait quand même dans la bonne direction. En effet, nous étions nous aussi désireux d'agir pour diminuer le montant des jetons de présence. A notre grande surprise, cet amendement a passé la rampe de la commission avant le nôtre, qui ne proposait à l'époque qu'une diminution de 20%.

Nous le redéposons ce soir devant le plénum, mais avec une diminution de 25%. Je l'inclus maintenant dans mes commentaires, pour éviter de devoir reprendre la parole juste après. Pourquoi le groupe libéral, après réflexion, ne suivra-t-il pas l'idée de suspendre les jetons de présence des conseillers municipaux pendant une année? Pour des raisons somme toute assez proches de celles que M<sup>me</sup> Arlotti vient d'exposer: pour certains partis représentés dans cette enceinte, les jetons de présence sont devenus l'unique moyen financier de survie.

Naturellement, il nous serait assez facile de vouloir supprimer les jetons de présence pour éviter d'avoir des opposants, mais nous estimons que ce n'est pas une manière démocratique de procéder et que nous avons d'autres armes pour expulser nos adversaires que de leur couper purement et simplement les vivres!

Ce serait là une façon trop aisée de régler le problème! Même si nous ne négligeons pas les questions financières et ne renonçons jamais à essayer d'améliorer la situation budgétaire, nous préférons débattre au lieu de couper les vivres à nos adversaires.

En revanche, vu la conjoncture financière actuelle, il nous paraît extrêmement important de montrer l'exemple. Pour nous, libéraux, c'est le seul moyen dont nous disposons pour garder la tête haute en proposant à la fonction publique comme à la population de fournir les efforts importants qui nous paraissent indispensables pour rétablir les finances de la Ville et assurer son avenir à long terme. Je le répète: montrer l'exemple est le seul moyen, pour nous, de garder la tête haute dans ces circonstances.

Il ne s'agit pas d'un terrible auto-sacrifice, mais simplement de revenir à la situation antérieure. Je rappelle que ce sont nos prédécesseurs, il y a trois ans, à la fin de la législature précédente, qui ont voté l'augmentation de 25% des jetons de présence. Nous proposons donc d'en revenir à la situation de 1999 et des années suivantes, c'est-à-dire de travailler avec des jetons de présence diminués de 25%. Cela permettra à la Ville de Genève de faire des économies substantielles, et cela nous permettra à nous, conseillers municipaux, de vivre de l'intérieur les efforts que nous demandons au reste de la population.

C'est pourquoi nous vous enjoignons, chers collègues, de ne pas voter la suppression complète des jetons de présence pendant une année, mais leur diminution de 25%.

**M. Guy Dossan (R).** Je tiens à rassurer la préopinante de l'Alliance de gauche: il est vrai que le Parti radical a voté l'amendement socialiste en commission des finances, mais nous avons été très étonnés qu'il passe! Cela d'autant plus qu'il émane d'un parti dont le cheval de bataille, à une certaine époque, était justement la revendication de rétributions plus importantes pour les conseillers municipaux, même pour la garde des enfants... Nous avons donc été assez surpris de constater que, tout à coup, le Parti socialiste pensait que les conseillers municipaux ne valaient plus rien! Et il est bien évident que nous nous sommes engouffrés dans la brèche pour des raisons politiques...

Mais je reconnais que M<sup>me</sup> Arlotti a tout à fait raison, quand elle dit que certains partis ne vivent que grâce aux jetons de présence de leurs représentants. Il est donc évident que, si nous les supprimons complètement, même le Parti radical risque d'avoir quelques problèmes! Nous sommes donc tout à fait d'accord avec ceux qui affirment que cette solution n'est pas la bonne.

Par contre, nous soutiendrons tout à l'heure la diminution de 25% de nos jetons de présence pendant une année. Comme l'a dit le préopinant libéral,

l'Entente demande aux conseillers administratifs, à la fonction publique et à la population de faire des efforts, et il me paraît donc parfaitement cohérent que nous soyons les premiers à accepter de nous serrer la ceinture. Nous devons montrer l'exemple! Par conséquent, il est normal que subissions, nous aussi, une diminution de notre rétribution. Voilà pourquoi le Parti radical soutiendra tout à l'heure l'amendement demandant la diminution de 25%, mais refusera celui des socialistes et la suppression complète des jetons de présence.

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Ces deux amendements peuvent être considérés selon plusieurs axes. Nous pouvons décider de supprimer la totalité des jetons de présence pendant une année. Cependant, il est vrai qu'ils sont nécessaires à la survie non seulement de certains partis, mais également de certains conseillers municipaux! Nous ne sommes pas tous millionnaires, et certains d'entre nous ont besoin de ce revenu pour subvenir à une partie de leurs besoins. C'est une réalité, il faut bien le reconnaître!

En outre, la suppression des jetons de présence obligerait les partis à trouver d'autres sources de financement, ce qui reviendrait à ouvrir la porte à des lobbies – peu importe qu'ils soient de droite ou de gauche. Il peut arriver que cela représente un risque de dérive idéologique, des partis se retrouvant en quelque sorte prisonniers de certaines approches.

J'en viens maintenant à l'amendement demandant une diminution de 25% de nos jetons de présence. Nous demandons à l'administration – et à tout le monde, en fait! – de faire des efforts, mais je crois que les élus devraient être les premiers à en fournir, puisque ce sont eux qui en exigent de la part du reste de la population.

Pour les raisons que je viens d'évoquer, la suppression des jetons de présence nous paraît inadéquate, irréaliste et dangereuse. Par contre, leur diminution de 25% pendant une année, malgré les efforts que cela demandera à certains, nous paraît aller dans le sens de tout ce que nous demandons sur le plan budgétaire. Nous rejetterons donc le premier amendement, et nous accepterons le second.

**M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet** (L). Je ne dirai que quelques mots. En ce qui concerne notre amendement, je précise qu'il ne s'agit pas d'une diminution de 25% de nos jetons de présence en tant que tels, mais de la réduction du montant qui leur est affecté au budget.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'attire votre attention sur le fait que nous avons une autre solution pour réduire nos jetons de présence. En effet, nous pouvons tout simplement réduire le temps immensément long que

nous passons à débattre ici et en commission! Actuellement, les séances des commissions municipales sont prolongées par des relevées et encore des relevées, alors que celles du Grand Conseil siègent sans relevée. A ce niveau-là, nous pourrions tous faire l'effort d'être plus concis et d'en venir plus rapidement au fait au cours de nos débats. Si nous y parvenions, le montant total affecté aux jetons de présence serait réduit de lui-même, puisque nous passerions moins d'heures à siéger.

*Mis aux voix, l'amendement visant la suppression des jetons de présence est refusé à l'unanimité.*

*Page 6, cellule A700010, Conseil municipal, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.*

**Le président.** Nous votons maintenant l'amendement des groupes libéral et radical qui demande une diminution de 25% – soit de 483 500 francs – pour une année des jetons de présence du Conseil municipal, comme «participation de ce dernier à l'effort d'assainissement des finances de la Ville de Genève».

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 49 non contre 21 oui (1 abstention).*

*Page 6, cellule A700010, Conseil municipal, groupe de comptes 317, Dédommagements.*

**Le président.** L'amendement suivant émane des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Il demande une diminution de 75% – soit de 59 000 francs – des frais de repas pris par le Conseil municipal, comme participation de ce dernier à l'effort d'assainissement des finances de la Ville de Genève.

**M. Alexis Barbey (L).** Le groupe libéral propose à nouveau aux conseillers municipaux de se serrer la ceinture, mais cette fois de manière concrète et réaliste, sans se priver de leurs jetons de présence. Comme cela a déjà été dit, nous savons à quel point les commissions ont tendance à prolonger leurs débats par des relevées – pas toujours, mais presque – ce qui entraîne des frais dits «de bouche» extrêmement élevés. En effet, les commissaires bénéficient de repas livrés par des traiteurs, ce qui représente un budget tout à fait important, surtout si on le multiplie par le nombre de commissions concernées.

Par ailleurs, dans certaines commissions privilégiées – je pense en particulier à celle des finances, dont je fais partie – nous disposions jusqu’à récemment d’un frigo richement garni où nous pouvions puiser des boissons pour assouvir notre soif. Lors de séances de quatre heures, la consommation de ces boissons dans leurs petites bouteilles en PET recyclable représentait des coûts assez astronomiques, vous en conviendrez, chers collègues.

C’est donc là-dessus que nous vous proposons de faire un effort en réduisant de 75% le budget alloué aux repas des commissions. Notre but est d’instaurer un système selon lequel, durant les pauses, nous mangerons une salade et un sandwich et non plus des ortolans sur canapés avec des bouteilles de rouge à tire-larigot!

Les deux amendements suivants concernent les frais de déplacement du Conseil municipal et du Conseil administratif. En effet, nous ne voyons pas vraiment la nécessité d’y consacrer plus de 150 000 francs pour les deux instances. Nous proposons donc de réduire de 75% les frais de déplacement du Conseil municipal, et de 20% les frais de déplacement et de repas de travail du Conseil administratif. Là aussi, tout comme pour les jetons de présence vis-à-vis de certains groupes siégeant dans cette enceinte, nous ne voulons pas supprimer la totalité des frais de bouche du Conseil administratif, afin de ne pas l’affamer et le faire disparaître...

**Le président.** Vous anticipez sur les deux amendements suivants, Monsieur Barbey.

*M. Alexis Barbey.* Je traite les trois à la fois, Monsieur le président. Chers collègues, je vous propose d’accepter ces trois amendements.

**M. Guy Dossan (R).** Je disais tout à l’heure que nous demandions à la fonction publique et au Conseil administratif de faire des efforts... Nous venons d’ailleurs de diminuer de 120 000 francs les frais de réception de ce dernier. Il me paraît donc tout à fait normal, une fois encore, que le Conseil municipal fournisse lui aussi sa part d’efforts. A mon avis, supprimer une partie de la nourriture qui nous est offerte lors des débats de commission le soir fera le plus grand bien à certains d’entre nous... De toute manière, manger un repas en une demi-heure relève presque de la course de vitesse, et je pense que nous pouvons parfaitement nous contenter d’un repas plus léger.

Je siége dans cette enceinte depuis quelques années – voire quelques législatures – et je me souviens du temps où l’on ne nous servait pas le même genre de

repas que maintenant. Or je ne pense pas que nous travaillions moins bien à l'époque... Je crois donc que cet amendement propose une bonne mesure.

En outre, nous avons multiplié les séances de commission avec relevée, ce qui est aussi une habitude assez nouvelle. Nous faisons audition sur audition, alors que nous pourrions très bien nous passer d'une grande partie d'entre elles. Parfois même, nous n'avons aucune question à poser aux personnes auditionnées – mais évidemment, on a commandé le repas... Nous le mangeons donc, puisqu'il est servi! Je pense qu'il nous appartient de travailler plus efficacement en commission, ce qui nous permettrait de réaliser des économies. Mais étant donné que, apparemment, nous n'y parviendrons pas tout seuls, nous soutiendrons cet amendement, qui nous permettra peut-être d'alléger notre estomac et notre esprit...

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz** (Ve). Je m'exprime au nom de l'Alternative. Il faut tout de même rétablir deux ou trois vérités vis-à-vis de la population qui nous écoute, notamment en ce qui concerne les frais de repas du Conseil municipal. Les citoyens doivent savoir que nous, conseillères et conseillers municipaux, nous siégeons dans des commissions convoquées à 17 h 30 – c'est-à-dire après une journée de travail – et que nous y travaillons jusqu'à 19 h 30, voire plus tard. En effet, s'il y a beaucoup à faire et qu'une relevée est nécessaire, il nous faut reprendre nos débats après une demi-heure de pause pour le repas.

Dans ces conditions, nous ne voyons pas très bien comment nous pourrions nous organiser, si nous devons rentrer chez nous pour manger; en effet, après une journée de travail, il est tout de même normal de pouvoir se sustenter quelque peu! L'Entente a l'air de dire que nous sommes grassement nourris aux frais de la Ville, ce que je ne crois pas.

Nous pouvons rejoindre la position libérale en ce qui concerne une amélioration de notre efficacité en commission, mais je signale que ce n'est pas forcément l'Alternative qui demande audition sur audition et qui travaille lentement! Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous refuserons les trois amendements présentés par les libéraux.

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Nous soutiendrons évidemment ces trois amendements, pour les raisons suivantes. Tout d'abord, je ne pense pas que la droite soit la seule à demander des auditions en commission, la gauche le fait aussi! Très souvent, les commissions font une relevée pour une demi-heure de débat supplémentaire, quand tout va bien, voire un peu plus, quand tout va moins bien. Je ne dis pas qu'il faut supprimer les relevées mais, comme cela a déjà été dit, on nous sert à cette occasion des repas assez copieux. La quantité de nourriture a déjà

diminué, et c'est une bonne chose! Je pense néanmoins qu'il nous est tout à fait possible de faire un effort supplémentaire en la matière.

Si nous terminons une séance de commission à 20 h ou 21 h, il est encore temps de rentrer chez nous manger quelque chose! La pause d'une demi-heure pour manger au milieu d'un débat ne me semble donc pas nécessaire. Il est dommage de devoir discuter ainsi de notre petite cuisine interne devant la population qui nous écoute certainement avec intérêt, mais il se trouve que cette «cuisine» a aussi des retombées sur le plan économique, raison pour laquelle nous devons en parler aussi.

Nous pourrions très bien nous contenter de collations moins coûteuses. Si nous diminuons le budget de 75%, il en restera encore 25%, et il n'est pas exclu que cela suffise pour nous sustenter en une demi-heure. La mesure proposée dans cet amendement est bonne, elle va dans le sens des restrictions budgétaires que nous demandons aujourd'hui et elle ne nous empêchera ni de survivre, ni de travailler!

**M. Didier Bonny (DC).** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je dois dire que ce débat me navre. J'ai entendu, dans la bouche de certains conseillers municipaux, des propos qui ne feront que renforcer la rumeur selon laquelle la classe politique s'en met plein les poches, travaille beaucoup trop lentement, procède à des auditions inutiles, boit du rouge à tire-larigot, etc. Franchement, cela ne me fait pas rire! Il s'agit de l'engagement de personnes qui, aujourd'hui, siègent dans cette salle depuis 8 h du matin et y seront encore jusqu'au milieu de la nuit, probablement.

Il est vrai que nous pourrions peut-être avancer un peu plus rapidement dans nos débats, mais il en va de notre engagement vis-à-vis de la collectivité publique. Bien sûr, il pourrait toujours être meilleur, nous pourrions toujours faire mieux... Mais il n'en demeure pas moins que nous siégeons tous ici pour la collectivité publique! Je ne supporte pas, dans ce débat, que l'on dise que les politiques profitent des deniers publics pour boire un petit coup et s'en mettre plein la panse. Ce n'est pas du tout vrai! Souvenez-vous de toutes les heures que nous consacrons à traiter des dossiers tant bien que mal! Les personnes qui vivent dans notre entourage savent bien ce que notre engagement représente comme sacrifice.

Certes, certaines des collations qui nous sont servies sont un peu trop copieuses, mais pas au point de devoir être diminuées de 75%! Les auteurs de cet amendement insinuent-ils qu'elles sont aux trois quarts trop abondantes? Il ne faut quand même pas exagérer! Bien sûr, nous demandons des efforts financiers aux uns et aux autres, mais à qui imposons-nous une diminution de 75%? A personne! Pourquoi ne pas déposer un amendement raisonnable demandant une diminution

de 10 ou 20% du budget destiné à nos collations? Nous pourrions en discuter. Mais une diminution de 75%, c'est tout à fait déraisonnable, et nous ne pouvons pas l'accepter.

En outre, n'oublions pas que nous faisons marcher le commerce, avec ces collations! Ces repas sont confectionnés et livrés par des traiteurs, qui font eux-mêmes travailler des gens. Nous devons nous en souvenir! Mais voilà que ce sont les mêmes, dans cette enceinte, qui défendent le petit commerce et qui, aujourd'hui, sont prêts à tout supprimer! Je trouve cela vraiment regrettable et même tout à fait désobligeant, je le répète, vu le travail que nous effectuons toutes et tous, jour après jour, pour la collectivité publique de la Ville de Genève. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Je vous remercie pour vos propos, Monsieur Bonny.

**M. Blaise Hatt-Arnold (L).** J'interviens très brièvement. M. Bonny a probablement raison... Cela dit, nous parlons juste de faire un effort, et non de supprimer les repas des commissions. Nous n'avons pas besoin de quatre salades différentes, d'un plat chaud, de deux légumes en accompagnement et d'un dessert! Je suis désolé d'y revenir, mais je répète que nous devons faire un effort. En ce qui nous concerne, un sandwich nous convient très bien; nous ferons le même travail, mais en moins de temps, et nous aurons ainsi montré le bon exemple à la collectivité.

**M. Marc-André Rudaz (UDC).** Il est vrai qu'une diminution de 75%, cela peut paraître beaucoup... Mais puisque nous demandons aux fonctionnaires et à la population de faire des efforts, nous pourrions au moins montrer l'exemple! Dans le privé – dans le secteur dans lequel je travaille, en tout cas – la plupart des employés se lèvent à 5 h du matin et n'ont que vingt minutes, voire une demi-heure de pause à midi; ils mangent un sandwich et ils s'en sortent très bien comme ça! Je pense que nous pouvons faire cet effort. Vous, les représentants de la gauche, qui parlez du social et qui voulez le social, vous vous moquez de l'argent des contribuables! Vous pourriez au moins montrer l'exemple!

**M. Alexis Barbey (L).** La prise de position des partis étant maintenant connue, je pense que la messe est dite et que nous connaissons le sort réservé à cet amendement: il sera refusé. Je tiens à dire quelques mots pour nous renvoyer à tous, conseillers municipaux, l'image que nous donnons en ce moment à

la population. Nous demandons aux gens de faire un effort mais, alors que nous devrions réagir exactement comme n'importe laquelle des associations dont nous diminuons la subvention, nous leur disons qu'ils peuvent économiser, eux, tandis que nous, nous ne le pouvons pas ou ne le voulons pas. Mesdames et Messieurs, permettez-moi de dire que je trouve cette attitude non seulement irresponsable, mais humainement lamentable. Je vous renvoie à vos choix!

**M. Didier Bonny (DC).** J'aimerais répéter encore une fois un argument que j'ai déjà énoncé tout à l'heure. Nous ne sommes pas opposés à une diminution des frais des collations, mais nous ne sommes pas d'accord avec le taux de 75%, qui est totalement exagéré. A qui demandons-nous, dans ce budget, une diminution de 75%? A personne! Revenez en troisième débat avec un amendement demandant une diminution de 20%, et je pense qu'il est même possible que l'Alternative le soutienne! Mais il ne faut pas pousser le bouchon aussi loin! Si vous nous soumettez une proposition de cet ordre, nous pourrions consentir à faire des efforts analogues à ceux que nous demandons aux autres. Pensez-y... Le troisième débat n'aura lieu que dans plusieurs heures, engagez les discussions nécessaires avec les chefs de groupe des différents partis! C'est seulement alors que nous pourrions clore ce débat budgétaire en disant que nous demandons des efforts à la population, mais que nous aussi, nous en fournissons – mais cela d'une manière raisonnable, dans les deux cas.

**M. Pascal Rubeli (UDC).** Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, tout travail mérite rémunération, c'est pourquoi nous avons refusé la suppression de nos jetons de présence pendant une année. Cependant, toutes les entreprises ne paient pas les frais de repas à leurs employés. Telle est la raison pour laquelle le présent amendement a toute sa raison d'être. Comme l'a dit M. Bonny, il est vrai que nous pourrions proposer, en troisième débat, une diminution moindre des frais engendrés par les collations. J'ai le sentiment que c'est ce qui se passera, car nous devons faire un geste politique pour montrer notre solidarité en prenant une mesure prouvant que nous faisons, nous aussi, les efforts nécessaires.

**M. Georges Queloz (L).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est vrai que, dans cette enceinte, peu nombreux sont ceux qui se souviennent du temps où la droite était majoritaire... A cette époque, lorsqu'il y avait une relevée, les commissaires mangeaient des sandwiches et des petits canapés, c'est tout. Mais les séances avec relevée se sont multipliées et certains conseillers municipaux passaient souvent quatre soirées par semaine à manger des canapés et des sandwiches, ce qui n'était pas une bonne solution pour leur santé. Nous avons

donc demandé d'avoir simplement une soupe ou autre chose de chaud, surtout l'hiver.

Mais voilà ce qui se passe, quand on exagère! Il faut savoir que, actuellement, certains de nos repas dans les commissions coûtent entre 50 et 70 francs par personne. Pour ma part, cette dépense exagérée me met mal à l'aise. Même au restaurant, la plupart d'entre nous ne se paieraient pas un repas à ce prix-là!

**Le président.** Je tiens quand même à rappeler que, tous les quatre ans, à la fin de chaque législature, le montant des indemnités versées aux conseillers et conseillères municipales est redéfini, ainsi que celui des divers frais entraînés par leurs activités politiques.

Je mets aux voix l'amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien demandant la diminution de 75% des frais de repas pris par le Conseil municipal comme participation à l'assainissement des finances, ce qui correspond à une diminution de 59 000 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 43 non contre 25 oui.*

*Page 6, cellule A700010, Conseil municipal,  
groupe de comptes 317, Dédommagements.*

**Le président.** Nous votons ici l'amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, qui demande une diminution de 75% – soit de 48 250 francs – des frais de déplacement du Conseil municipal, comme participation de ce dernier à l'effort d'assainissement des finances de la Ville de Genève.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 28 oui.*

*Page 6, cellule A700010, Conseil municipal,  
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

**Le président.** L'amendement suivant a été déposé par la commission des finances. Il demande une diminution de 5000 francs qui correspond à la suppression des frais de réception du Conseil municipal par des tiers.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 37 non contre 30 oui  
(1 abstention).*

*Page 7, cellule A800010, Conseil administratif, groupe de comptes 317, Dédommagements.*

**Le président.** L'amendement suivant émane des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Il demande une diminution de 20% – soit de 20 000 francs – des frais de déplacement et de repas de travail du Conseil administratif, comme participation de ce dernier à l'effort d'assainissement des finances de la Ville de Genève.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 28 oui.*

*Page 7, cellule A800010, Conseil administratif, groupe de comptes 351, Dédommagements à des collectivités publiques – cantons.*

**Le président.** L'amendement suivant a été déposé par M. Hediger et propose une diminution de 18 475 francs avec la justification: «Suppression de la participation de 10 centimes par habitant concernant les lignes de tir (information de l'Association des communes genevoises). Cette mesure sera entérinée par le Conseil d'Etat.»

**Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté sans opposition (65 oui et 1 abstention).**

*Page 5, cellule A010500 Divers – Ressources humaines, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées.*  
*Page 78, cellule 5007, Social, groupe de comptes 365, Subventions accordées – Institutions privées (Caritas «bird», page 22 des subventions).*

**Le président.** Nous avons reçu trois amendements liés, présentés par la commission des finances. Il s'agit de transférer la subvention Caritas «bird» – soit un montant de 25 000 francs – du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement au département «Autorités», puis de l'augmenter de 50 000 francs.

Le premier amendement concerne donc l'inscription d'une subvention de 25 000 francs à la cellule A010500, Divers – Ressources humaines.

Le deuxième concerne la diminution correspondante, soit une diminution de 25 000 francs, à la cellule 5007, Social.

Enfin le troisième vise une augmentation de 50 000 francs à la cellule A010500, la subvention transférée passant ainsi de 25 000 à 75 000 francs.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que vous pourrez vous abstenir de voter ces amendements. En effet, tous ceux d'entre vous qui sont concernés par le social ont reçu une lettre de l'association «bird» annonçant qu'elle avait mis la clé sous le paillason. J'en ai discuté avec le président de Caritas, M<sup>e</sup> Membrez, et voici ce que nous proposons: au mois de janvier 2007, je convoquerai les représentants de Caritas – dont son directeur, ainsi que le président Membrez – et éventuellement ceux de «bird», afin de réfléchir à la suite des événements. Je prends dès ce soir, devant vous, l'engagement formel et rigoureux de financer l'un ou l'autre organisme, si nécessaire, grâce à ma cassette de magistrat. Ainsi, cette structure ne disparaîtra pas. Mon principal souci n'est pas la source du subventionnement, mais ceux à qui il est destiné, qui méritent notre respect. Je vous invite donc à rejeter ces amendements.

*Mis aux voix, le premier amendement ci-dessus est refusé par 60 non contre 4 oui (4 abstentions).*

*Mis aux voix, le deuxième amendement ci-dessus est refusé par 61 non (3 abstentions).*

*Mis aux voix, le troisième amendement ci-dessus est refusé par 63 non contre 1 oui (3 abstentions).*

**Le budget des «Autorités», pages 1 à 8, est adopté.**

*Département de M. Pierre Muller, conseiller administratif.*

**Le budget de M. Muller, pages 9 à 20, est adopté.**

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous annonce l'état de la situation après l'examen du département «Autorités» et de celui des finances et de l'administration générale: l'excédent de charges s'élève à 30 456 947 francs. L'amélioration par rapport au montant initial est de 188 475 francs.

Par ailleurs, je vous signale qu'une réunion de la commission des finances aura lieu à 16 h dans la salle Nicolas-Bogueret, donc durant la pause.

*Département de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.*

**M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel, rapporteuse de la commission des travaux** (Ve). J'interviens brièvement, tout simplement pour remercier le magistrat Ferrazino et, surtout, les services de son département. En cours d'année, nous avons constaté que les demandes du Conseil municipal avaient eu des effets salutaires. A présent, la direction du département impose un nouveau mode de fonctionnement au niveau des services, déjà sensible notamment en ce qui concerne la présentation des différents projets. Voilà ce que je souhaitais relever aujourd'hui, peu avant le départ du magistrat. Je pense que les transformations d'ores et déjà opérées au niveau de la direction de son département ont déjà un impact favorable.

Nous apprécions également la transversalité dans la présentation des projets, ici du budget. Le fait que les différentes personnes concernées arrivent en force en commission permet de limiter le nombre d'auditions. Nous évoquons tout à l'heure le nombre d'interventions et la longueur des discussions en commission... Justement, le fait que certains départements présentent maintenant leurs projets par l'entremise directe des personnes adéquates simplifie et accélère sans aucun doute la procédure.

*Page 23, cellule 2003000, Information – communication,  
groupe de comptes 310, Fournitures de bureau, imprimés, publicité.*

**Le président.** Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, qui demande la diminution des frais de publication d'environ 80% – soit 50 000 francs.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 35 non contre 28 oui.*

*Page 25, cellule 2203000, Mobilité,  
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

**Le président.** L'amendement suivant émane du groupe des Verts, qui propose une augmentation de 50 000 francs en vue du maintien de la journée sans voitures, le 22 septembre 2007, et des Pédibus.

**M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel** (Ve). En commission des travaux, nous n'avons pas réagi lorsque nous avons vu arriver le projet du magistrat. Mais après réflexion au sein de l'Alternative, celle-ci estime extrêmement important de don-

ner un signe en faveur de la mobilité douce. Or il est impossible d'y parvenir en luttant de manière discontinue. Nous croyons à la vertu exemplaire de la continuité annuelle, c'est-à-dire à l'organisation, chaque année, d'un événement phare comme la journée sans voitures du 22 septembre, ainsi qu'au maintien des lignes de Pédibus. Cela permet à la population d'être réellement sensibilisée à la mobilité douce. Telle est la raison pour laquelle nous souhaitons une augmentation de 50 000 francs dans le budget, afin de pouvoir maintenir la journée sans voitures et les Pédibus.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 43 non contre 23 oui (1 abstention).*

*Page 26, cellule 2401000, Architecture,  
groupes de comptes 30x, Charges de personnel.*

**Le président.** L'amendement suivant émane des groupes libéral et radical. Il demande une diminution de 1 million de francs, avec la justification: «C'est un doublon avec les mandataires. Le Service d'architecture peut être réduit et son action partiellement externalisée.»

**M. Georges Queloz (L).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, certains d'entre vous s'attendaient peut-être à m'entendre présenter, comme ces dernières années, une multitude d'amendements. Or tel ne sera pas le cas, car la situation est ici différente. Ces trois ou quatre dernières années, nous avions affaire à un projet de budget «virtuellement équilibré». Aujourd'hui, la conjoncture nous oblige à prendre d'autres dispositions et à changer notre manière de fonctionner.

Néanmoins, je remercie les fonctionnaires qui, quant à eux, se sont montrés attentifs à l'exercice auquel je me suis livré ces dernières années, lequel consiste à proposer des solutions pour obtenir un budget correspondant le plus parfaitement possible aux besoins réels des services. En effet, un budget surévalué ne reflète assurément pas la réalité, et la lecture que nous pouvons faire de l'exercice à venir, sur cette base, est trompeuse. J'ai constaté en examinant les comptes de l'année dernière que, si les amendements que j'avais proposés lors du vote du budget 2005 avaient passé, ce dernier aurait été plus réaliste. Mais je ne me faisais aucune illusion quant au sort que leur réservait un monde politique dont je connais depuis longtemps la surdité...

Cette année, en revanche, les fonctionnaires ont compris et se sont rappelés que le gel des mécanismes salariaux, c'est eux qui en avaient été victimes! Je les

remercie et les félicite donc d'avoir présenté, pour 2007, un budget beaucoup plus proche de la réalité que les précédents.

Mais j'en reviens à ce que je disais tout à l'heure, à savoir qu'il s'agit maintenant de changer le mode de fonctionnement de certains services, et notamment du Service d'architecture, où nous avons affaire à un véritable doublon. Qui d'entre nous, pour construire sa villa, engagerait un architecte chargé d'en mandater un autre? Ce serait du travail fait à double! Or c'est ainsi que fonctionne la Ville de Genève. Ne construisant que très peu actuellement, son Service d'architecture est en sureffectif et constitue un doublon avec les mandataires privés. Telle est la raison pour laquelle nous proposons, via le présent amendement, de diminuer de 1 million de francs le montant destiné à ce service municipal.

*(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M. Pierre Maudet, vice-président.)*

**M. Marc-André Rudaz** (UDC). A la commission des finances, nous voulions auditionner les représentants du Service d'architecture, afin de savoir comment il fonctionne. Pour l'instant, nous ne sommes pas vraiment informés de ce qui s'y passe. M. Queloz et la droite, visiblement, savent tout très bien, mais pas nous, c'est pourquoi nous nous abstenons lors du vote de cet amendement. Quand nous aurons reçu les informations que nous demandons à ce sujet, nous pourrions nous prononcer, mais pas avant!

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Monsieur Rudaz, quand on ne sait pas, il vaut mieux demander! En général, nous vous répondons... Vos propos et ceux de M. Queloz démontrent que cet amendement a été déposé en toute méconnaissance du travail effectué par le Service d'architecture de la Ville de Genève. D'une certaine manière, cela nous rassure... En effet, nous sommes convaincus que les explications que nous avons données – mais cela en valait-il vraiment la peine? – auraient pu vous faire changer d'avis. Si vous suiviez d'un peu plus près les travaux des différentes commissions et même l'ordre du jour du Conseil municipal, séance après séance, vous auriez pu constater que, ces dernières années, le Service d'architecture a permis la rénovation d'une vingtaine de bâtiments pour lesquels vous avez voté des crédits.

Mon collègue Muller en a parlé dans son discours préliminaire au débat sur ce budget 2007, en citant le bon exemple que constitue la démarche de la Ville de Genève en matière d'architecture. Et nous en sommes tous fiers!

C'est grâce au Service d'architecture que nous avons pu réaliser de magnifiques rénovations dans les quartiers des Grottes et de Saint-Gervais, ainsi qu'à la route de Frontenex, à la rue Jean-Jacques-De-Sellon... La liste est longue, et vous la connaissez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! Et faut-il vous rappeler que nous avons récemment reçu, pour l'école des Ouches, un prix qui fait honneur aux constructions de la Ville de Genève et que nous devons au Service d'architecture? Faut-il vous rappeler encore le nombre de crèches que nous réalisons, conformément à la politique voulue par le Conseil administratif, que ce soit celle de Saint-Jean, celle de Châteaubriand... Justement, cette dernière nous a récemment valu un autre prix pour la qualité de son bâti.

S'il faut parler aujourd'hui du Service d'architecture, c'est pour le féliciter! Et comme nous ne le faisons pas souvent, je remercie les auteurs de cet amendement de m'en donner l'occasion... Vous l'avez compris: le Service d'architecture construit. Le Parti libéral, quant à lui, ressemble plutôt à une entreprise de démolition, s'agissant des budgets de la Ville de Genève... Il est vrai qu'il y a une petite antinomie entre les deux! Mais le Service d'architecture est aussi au service des autres services. C'est peut-être cela qui en gêne certains: le fait qu'il travaille pour tout le monde!

Je remercie M<sup>me</sup> Contat Hickel d'avoir rappelé tout à l'heure que le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie s'efforçait de développer une certaine transversalité entre ses différents services. C'est justement ainsi que nous souhaitons travailler, qu'il s'agisse d'écoles, de crèches, d'équipements sportifs – citons la salle de gymnastique du chemin de l'Écu, pour laquelle le Conseil municipal a voté un crédit qui a permis une réalisation magnifique. Et ne parlons pas de tout le travail effectué mois après mois par le Service d'architecture concernant les bâtiments culturels. Je pense à la Nouvelle Comédie, au Musée d'art et d'histoire, au futur Musée d'ethnographie... Bref, à tous les projets dont nous débattons dans cette enceinte, séance après séance. Permettez-moi donc de me poser quelques questions sur la manière dont ceux qui se demandent ce que fait le Service d'architecture suivent nos débats!

Tout à l'heure, avec certains de mes collègues, j'évoquais non sans ironie la position des Partis radical et libéral signataires de cet amendement. Monsieur Maudet et Madame Fontanet, vous risquez d'être élus au Conseil administratif, lors des prochaines élections, ne l'oubliez pas! Et alors, il vous faudra tenir compte, en tant que magistrats, des amendements déposés par vos groupes respectifs. Imaginez un instant que vous soyez élus. Vous ne pourrez pas forcément choisir le département qui vous sera octroyé et, si c'est celui de l'aménagement, des constructions et de la voirie qui vous échoit, j'aimerais bien savoir ce que vous expliquerez aux éminents collaborateurs et collaboratrices du Service d'architecture, pour justifier le présent amendement!

Ce dernier, s'il ne vise pas à supprimer purement et simplement ledit service, le prive néanmoins de 1 million de francs. Comme l'a dit un préopinant tout à l'heure, vous ne faites pas dans la nuance! C'est à la hache que vous coupez les millions, et cela revient tout simplement à priver le Service d'architecture des moyens de fonctionner.

Vous nous avez parfois montré que vous saviez dire non, tout en proposant des solutions; eh bien, si vous en avez une autre que la nôtre en matière d'architecture, je serai très heureux de l'entendre! Peut-être demanderez-vous au Canton d'organiser un concours international pour savoir comment construire en Ville de Genève autrement que dans toutes les autres villes du monde, qui, elles, ont un service d'architecture?

Mais laissons l'ironie et revenons-en, plus sérieusement, au travail des collaboratrices et des collaborateurs du Service d'architecture de la Ville de Genève qui, quant à eux – je vous le garantis, Madame Fontanet – n'ont pas appris avec le sourire l'existence de cet amendement. Ils attendaient davantage de reconnaissance du travail qu'ils effectuent quotidiennement et inlassablement, justement pour réaliser les projets votés par le Conseil municipal. Oui, ils attendaient une autre réponse de votre part! Apparemment, ce n'est pas vous qui allez la leur donner, mais nous espérons que la majorité du Conseil municipal s'en chargera en rejetant fermement cet amendement.

**M. Roman Juon (S).** Cet amendement est un affront à la fonction publique, je l'affirme au nom de l'Alternative. Il entame gravement la confiance qui doit s'établir entre les fonctionnaires, le magistrat et notamment la commission des travaux. Nous ne pouvons donc pas le laisser passer sans rien dire! Les fonctionnaires du Service d'architecture font leur travail correctement.

En outre, j'estime que le représentant libéral a essayé de tirer la couverture à lui en disant qu'il faisait faire des économies à la Ville. En effet, c'est la commission des travaux dans son ensemble qui travaille d'arrache-pied pour proposer des moyens d'économiser – et elle a chaque fois été écoutée. Je ne mentionnerai pas de cas précis, mais nous avons réalisé des économies, et cela grâce à l'ensemble de la commission! Ce résultat n'est pas le fait d'une seule personne qui en serait le grand chef!

Telle est la raison pour laquelle l'Alternative refusera, naturellement, cet amendement. Nous exprimons notre reconnaissance et nos encouragements à tous les fonctionnaires du Service d'architecture, afin qu'ils continuent à travailler comme maintenant. Je le répète: s'il n'y a pas de rapports de confiance entre les élus et les fonctionnaires, c'est la catastrophe! Et nous l'avons déjà évitée à plusieurs reprises!

**Le président.** Je signale à l'assemblée qu'un photographe de la *Tribune de Genève* prend quelques clichés dans notre enceinte.

**M. Guy Dossan (R).** Je crois important de préciser que nous ne remettons pas en cause le travail du Service d'architecture. Pas du tout! Nous disons simplement que les personnes qui y travaillent sont peut-être un peu trop nombreuses.

Le magistrat Ferrazino a dit tout à l'heure que le Service d'architecture construisait... Je mettrais ce verbe entre guillemets, car les projets que la Ville réalise ne sont pas «construits» par le Service d'architecture, mais par ceux qu'il mandate. Certes, un prix nous a été décerné pour l'école des Ouches, mais ce n'est pas le Service d'architecture qui l'a gagné! C'est plutôt le mandataire qui a construit cette école!

Cet amendement souligne donc que le Service d'architecture sert d'appoint au mandataire. Je préfère le mot «appoint», car si je disais qu'il est là pour «contrôler» le mandataire, cela signifierait que ce dernier n'est pas satisfaisant. Voilà en quoi notre amendement présente de l'intérêt: si tous les projets de construction de la Ville étaient étudiés et réalisés par ce seul service, il n'aurait pas lieu d'être. Mais tel n'est pas le cas, puisque ce sont les architectes mandatés qui s'en chargent. Par conséquent, il y a, à un certain stade du processus, des intervenants qui ne servent à rien!

Il est vrai que les projets de constructions de la Ville engendrent un important travail administratif réalisé par le Service d'architecture. C'est justement pour-quoi, comme cela vient d'être dit, nous ne demandons pas la suppression dudit service, mais simplement la réduction de ses effectifs. Par conséquent, nous voterons bien évidemment cet amendement.

**M. Marc-André Rudaz (UDC).** Maître Ferrazino, vous m'avez bien répondu... Mais il n'en demeure pas moins que nous ne savons toujours pas comment fonctionne le Service d'architecture! Evidemment, nous nous doutons bien qu'il travaille dans le domaine de l'architecture et s'occupe des immeubles municipaux. Mais quand vous nous demandez, dans le cadre du plan financier d'investissement, un montant de plus de 3 millions de francs pour des études, nous ne savons plus qui fait quoi en la matière! Si ce sont des fonctionnaires qui y travaillent, étant donné qu'ils sont déjà des salariés de la Ville, pourquoi nous demander plus de 3 millions de francs pour couvrir les frais d'étude et de préétude? Voilà ce que nous ne savons pas! Nous ignorons quel est le rôle exact du Service d'architecture. Mais vous qui êtes magistrat, vous le savez, bien sûr...

Quant à nous, nous nous abstiendrons, parce que nous ne voulons pas voter sans savoir, comme le font certains. Nous attendons d'abord de recevoir les informations qui nous manquent!

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Monsieur Rudaz, je vous félicite au moins de ne pas voter la réduction des effectifs du Service d'architecture! Voilà déjà un premier pas dans la bonne direction! Je vous ai donné un début de réponse tout à l'heure et je vous livre la suite maintenant, après les propos que vient de tenir M. Dossan.

Si le Service d'architecture devait construire lui-même les nombreuses écoles et crèches dont le Conseil municipal vote la réalisation, tout en assurant les rénovations d'immeubles et les autres constructions prévues – par exemple à Sécheron – il faudrait engager des dizaines d'architectes supplémentaires! La mission du Service d'architecture consiste à nous permettre de prendre des décisions sur la base d'études de faisabilité. C'est un travail immense, il suffit de citer l'exemple de la villa Freundler ou des différentes options à envisager pour le Musée d'ethnographie! Si nous avons dû faire faire ce travail à l'externe, il aurait coûté beaucoup plus cher et aurait demandé bien plus de temps.

Monsieur Dossan, même sans pratiquer quotidiennement l'architecture, vous imaginez sans doute aisément que, quand elle confie à un mandataire une opération se montant à des millions, voire des dizaines de millions de francs, la Ville, en tant que collectivité publique et maître d'ouvrage, se doit de garder le contact le plus direct avec le mandataire. Et cela, non pas pour le contrôler au sens négatif du terme, mais pour s'assurer que les souhaits qu'elle a émis – notamment en matière d'aménagement, d'Agenda 21 et d'économie d'énergie – seront respectés lors de la réalisation du projet. Voilà une partie – et non des moindres – du travail fourni par les architectes émérites du Service d'architecture.

C'est dire si toutes les questions posées à ce sujet nous amènent non seulement à justifier le travail de ce service, mais à mettre en évidence la nécessité de son existence pour le bon fonctionnement de tous les départements municipaux, qu'il s'agisse d'édifices culturels, d'infrastructures sportives, d'équipements publics pour la petite enfance, pour l'éducation ou pour le logement. J'insiste: non seulement le Service d'architecture a toute sa raison d'être, mais je crois qu'il a plus que démontré la qualité de son travail.

Si l'école des Ouches et la crèche de Châteaubriand – pour ne citer que ces deux exemples – nous ont valu des prix, c'est bien parce qu'il s'agit de projets issus de concours! Or qui les a organisés? Vous imaginez-vous le travail que suppose l'organisation d'un concours d'architecture international? Cela implique notamment l'élaboration d'un cahier des charges, qui incombe, dans la plupart des cas, au Service d'architecture.

M. Juon ayant résumé de manière parfaitement synthétique la position du Conseil municipal, je trouverais désobligeant à l'égard du Service d'architecture d'accorder davantage d'importance à cet amendement, qui se voulait – il me semble que l'un de ses auteurs l'a dit dans le cadre d'une interview – une provocation plutôt qu'autre chose. Mais si c'est pour faire de la provocation à ce niveau-là et mettre en cause des fonctionnaires dont le travail fait honneur aux réalisations de la Ville de Genève, il vaudrait mieux s'abstenir de déposer de tels amendements – même en sachant d'avance qu'ils n'ont aucune chance d'être acceptés!

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S).** Monsieur le président, vous transmettez au préopinant radical les propos que je tiendrai ici au nom de l'Alternative. Il y a une contradiction – sinon apparente, du moins certaine – entre ses propos et l'amendement que son groupe et le groupe libéral ont déposé. En effet, il nous a dit que, si le Service d'architecture se chargeait de tout le processus de la construction, cet amendement n'aurait pas lieu d'être. Mais nous lisons, dans la justification donnée, que ledit service constitue «un doublon avec les mandataires». Il faudrait savoir! S'il y a vraiment doublon avec les mandataires, il y a doublon jusqu'au bout: on ne peut alors plaider pour que le Service d'architecture suive l'ensemble du processus jusqu'à la construction, jusqu'au dépôt des autorisations de construire.

En tout cas, prétendre qu'il y a doublon avec les mandataires, c'est méconnaître complètement le travail des architectes! Et je ne pense surprendre personne en intervenant ici au nom de l'Alternative pour dire que je connais bien le travail des architectes et qu'il n'y a absolument pas de doublon! A chacun son rôle: les mandataires ont une fonction importante de projeteurs que nous reconnaissons et entendons mettre en avant, y compris par le biais des concours.

Les architectes du Service d'architecture, eux, sont chargés du contrôle des opérations de construction, que cela plaise ou non à certains. En effet, une collectivité publique comme la nôtre, dans de nombreux domaines, doit s'assurer que ses projets respectent les plans d'aménagement et les normes en vigueur – je pense par exemple aux normes constructives, d'isolation thermique, etc. Le contrôle effectué par le Service d'architecture s'étend également aux coûts de la construction. Je rappelle que nous avons été nombreux, au sein de l'Alternative, à plaider pour la méthode du code de frais par éléments, qui donne la possibilité aux fonctionnaires de contrôler les devis et les coûts, et donc de les maîtriser.

En matière de rénovations, il s'agit d'abord d'expertiser des immeubles, avant de confier des mandats de rénovation au secteur privé. A nouveau, dans ce cas, à chacun son rôle! L'expertise et les priorités sont définies d'un point de vue

politique à l'interne de l'administration, puis c'est au tour des architectes privés d'utiliser leurs compétences – que nous leur reconnaissons – pour entreprendre les travaux de rénovation. Ne mélangeons donc pas les mandataires et les collectivités publiques!

Je terminerai en évoquant les marchés publics. Il s'agit de procédures ouvertes et reconnues que la Ville applique. Par conséquent, une fois encore, ne mélangeons pas les rôles et continuons d'accorder notre confiance aux fonctionnaires du Service d'architecture. Bien entendu, suivant les cas, nous pouvons émettre des critiques ou réaffirmer nos orientations politiques mais, quant au fond, nous devons mettre en avant l'utilité des services municipaux.

**M. Georges Queloz (L).** Chaque fois que le Conseil administratif lui soumet une proposition en vue d'une construction, le Conseil municipal vote un crédit d'étude. Cela signifie qu'il confie un mandat à un bureau d'architecture chargé d'élaborer une proposition, laquelle nous sera ensuite soumise en séance plénière. Voilà où est le doublon! Comme je l'ai dit tout à l'heure, lorsque l'on construit une maison, on n'engage pas un architecte qui, à son tour, en mandatera un autre dont il contrôlera le travail. Or c'est exactement ce qui se passe avec le Service d'architecture de la Ville.

Quelqu'un qui embrasse la profession d'architecte, en principe, choisit cette voie parce qu'il a envie de construire. On ne doit pas utiliser des architectes pour aller voir dans une école comment réparer une porte! Or le Service d'architecture emploie des personnes au bénéfice d'une formation d'architecte pour accomplir des tâches dont, la plupart du temps, un technicien du bâtiment pourrait se charger. Quant aux expertises, pour ne citer qu'un seul exemple – mais qui est très parlant – celle du 25, rue du Stand en dit long...

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non contre 22 oui (5 abstentions).*

#### **4. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**5. Interpellations.**

Néant.

**6. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 16 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	3822
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	3822
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2007 (PR-485 A/B). Deuxième débat . . . . .	3822
4. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	3868
5. Interpellations . . . . .	3869
6. Questions écrites . . . . .	3869

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*